

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON

Conseillers·ères de Paris

Mme Joëlle MOREL, Mme Nawel OUMER, M. David BELLIARD, M. Christian SAINT-ÉTIENNE

Conseillers·ères d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT

Pouvoirs

Mme Liliane CAPELLE à Mme Rosalie LAMIN,
Mme Dominique KIELEMOËS à M. Jean-Pierre CORSIA,
Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI,
Mme Mercedes ZUNIGA à Mme Martine DEBIEUVRE,
M. Patrick BLOCHE à M. Luc LEBON,
M. Philippe DUCLOUX à M. François VAUGLIN,
Mme Hélène BIDARD à M. Michel BILIS,
M. Eric GARANDEAU à M. Jacques LEFORT

Excusé·e·s

M. Jean-François MARTINS,
Mme Leïla DIRI,
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME,
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

À 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Bonsoir. Bienvenue dans cette nouvelle séance du Conseil d'arrondissement. Comme nous le faisons de temps en temps, nous réserverons un temps en fin de séance, lorsque l'ordre du jour sera épuisé, pour vous permettre de poser des questions directement aux élus d'arrondissement. Nous vous apporterons des réponses qui, je l'espère, seront les plus complètes possible, compte tenu du délai imparti pour préparer nos réponses. Il est donc possible que nous ayons à vous renvoyer sur des compléments d'information qui seront à venir.

Vos questions devront être déposées avant 20h30. Une urne est située au fond de la salle et je vous invite à remplir un formulaire si vous souhaitez poser une question. Après 20h30, nous ramasserons les feuilles et préparerons les réponses.

Je vous fais part d'un autre point d'information : le groupe Union de la Droite et du Centre m'a informé d'un changement de président et c'est désormais M. Jacques LEFORT qui assure la présidence de ce groupe. Félicitations. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Je vous propose de désigner M. David BELLARD comme secrétaire de séance.

Je vous informe des pouvoirs qui m'ont été transmis :

- Mme Liliane CAPELLE donne pouvoir à Mme Rosalie LAMIN,
- M. Philippe DUCLOUX à moi-même,
- Mme Mercedes ZUNIGA à Mme Martine DEBIEUVRE,
- Mme Dominique KIELEMOËS à M. Jean-Pierre CORSIA,
- M. Patrick BLOCHE à M. Luc LEBON,
- Mme Hélène BIDARD à M. Michel BILIS,
- Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI,
- M. Eric GARANDEAU à M. Jacques LEFORT.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2018

M. le Maire : « Ce procès-verbal a été diffusé dans les formes habituelles. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Il est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. le Maire : « Pour rappel, Paris est dotée des compétences d'une ville et d'un département. Elle est ainsi amenée à délibérer en Conseil de Paris sur des sujets ayant trait à des compétences spécifiques aux départements. Ces délibérations ne passent pas en Conseil d'arrondissement. Nous avons pris l'habitude de relater les délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de Paris à venir, et qui intéressent notre arrondissement, pour informer le Conseil d'arrondissement. »

2018 DASCO 41-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118.237 euros), subventions d'équipement (266.618 euros), subventions pour travaux (551 925 euros)

M. le Maire : « Une dotation de 8.896 € sera attribuée au collège Beaumarchais pour la fourniture et la pose de radiateurs dans les classes et le CDI, et pour la manutention de mobilier.

Pour le collège Anne Franck, il s'agit du remplacement d'un instrument pour le réseau de chauffage pour 2.159 €.

Le collège Pilâtre de Rozier aura une subvention de 15.229 € pour la fourniture et installation d'un Autocom, la mise en conformité du système de sécurité incendie, et la fourniture d'étagères pour la salle d'archives. »

2018 DASCO 44-G Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (10.530.809 euros)

M. le Maire : « Cette délibération concerne les collèges Alain Fournier (153.702 €), Anne Franck (119.696 €), Beaumarchais (71.749 €), Lucie et Raymond Aubrac (89.405 €) et Pilâtre de Rozier (127.669 €). »

2018 DASCO 45-G Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (2.710.049 euros)

M. le Maire : « Les collèges imbriqués avec un lycée ont aussi une dotation spécifique. C'est le cas de Voltaire qui recevra une dotation de 87.259 €. »

2018 DASCO 46-G Collèges publics - Contribution du département aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2019

M. le Maire : « Le collège Alain Fournier recevra une dotation de 109.795 € sur la base d'une contribution par repas de 1,81 €. »

2018 DASES 220-G Subventions (5 757 927 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux et subvention (105 000 euros) avec la Fédération des centres sociaux

M. le Maire : « Concernant le 11^e arrondissement, le Picoulet recevra une subvention de 284.622 € et Solidarité Roquette une subvention de 224.182 €. »

2018 DASES 347-G Avenants aux conventions avec CPCMI (Centre de Prise en Charge des Maladies Infectieuses) et BASILIADE pour la création de la Maison Chemin Vert (11^e)

M. le Maire : « Cette délibération concerne une maison de santé située au 6 rue du Chemin Vert et gérée par ces associations. Une subvention de 100.000 € sera attribuée à BASILIADE et 130.000 € à CPCMI ; ils portent un projet très intéressant pour le 11^e arrondissement. »

ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

M. le Maire : « Nous adoptons une procédure d'urgence pour pouvoir compléter l'ordre du jour avec l'inscription d'une délibération portant sur la signature d'une convention avec l'association Jardin Partagé Truillot. Le jardin a été inauguré la semaine dernière. Ce fut une belle fête populaire et nous serons amenés à en reparler au moment de l'examen de cette délibération.

Qui est pour l'adoption de cette procédure d'urgence ? Unanimité. Je vous remercie. »

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION « JARDIN PARTAGE TRUILLOT »

M. le Maire : « Nous en venons aux délibérations qui font l'objet d'une inscription. Pour la bonne information du public, l'ensemble des autres délibérations, qui n'auront pas fait l'objet d'un débat, seront adoptées de façon globale après examen des projets.

Le premier projet abordé est la convention avec l'association Jardin Partagé Truillot. Je vais donner la parole à Mme Joëlle MOREL pour qu'elle puisse nous présenter son contenu, puis à Mme Nicole SPINNEWEBER pour son intervention. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet la convention avec l'association Jardin Partagé Truillot, installée dans le square des Moines de Tibhirine, et qui s'installera aussi sur deux parcelles du jardin Truillot.

Une des parcelles n'étant pas pour l'instant accessible, l'association a souhaité qu'une première convention soit établie sur la parcelle pédagogique du jardin Truillot, une petite parcelle qui permettra à cette association de pouvoir travailler avec les écoles et des associations, particulièrement l'ANRH (Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés) qui travaille avec les handicapés, et l'association Centre d'accueil de jour Miribel avec les personnes ayant la maladie d'Alzheimer. Cette parcelle leur sera tout particulièrement réservée. C'est l'occasion de démarrer ce travail, tout en continuant le jardin partagé dans le jardin des Moines de Tibhirine, en face de l'église Saint-Ambroise.

C'est avec enthousiasme que cette association propose la création de ce jardin pédagogique. Il s'agit d'une association très dynamique depuis sa création qui a débuté, il y a quelques années par un jardin partagé éphémère (à côté du city stade) composé de quelques bacs. Dans la poursuite de ce travail, nous avons pu les autoriser à s'installer dans le square des Moines de Tibhirine en attendant que l'ensemble des travaux du jardin Truillot puissent être réalisés.

C'est une association particulièrement dynamique et nous souhaitons l'associer au collectif des usagers du jardin Truillot qui sera prochainement créé pour que ce jardin fonctionne le mieux possible. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire. Je tenais à souligner que nous avons toujours soutenu ce jardin partagé, lorsqu'il était uniquement au square des Moines de Tibhirine,

et nous soutenons son installation dans le jardin Truillot. Nous saluons le dynamisme et la volonté de toutes les personnes qui s'en occupent.

Nous profitons aussi de cette délibération pour saluer la qualité du jardin Truillot qui a été ouvert au début de l'été, et qui permet surtout aux jeunes enfants d'avoir un endroit pour se divertir, jouer et prendre le soleil quand il est là.

J'ai par ailleurs entendu parler de certaines difficultés liées à des nuisances nocturnes. J'espère que nous trouverons des solutions car il serait dommage que la qualité de ce jardin soit diminuée du fait qu'il y ait une utilisation plus ou moins néfaste pour l'environnement. Mais nous rappelons quand même notre entier appui à ce jardin et au jardin partagé qui va s'installer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je pense que le sujet fait un total consensus grâce à la qualité du jardin créé, qui est le produit d'une concertation fort longue.

Je souhaite attirer votre attention sur des difficultés, qui sont de l'ordre du « réglage », d'un nouvel équipement récemment livré. Nous allons tenter de régler ce problème. Cette semaine, M. Stéphane MARTINET a reçu les riverains pour mieux comprendre et cerner le problème : les moments où cela survient, le type de public, etc. Cet été, il y a eu une présence forte, et reconnue par les riverains, de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville (DPSP) et du gardiennage. Nous allons essayer d'adapter ce dispositif pour que les agents mobilisés soient présents au moment où l'on a besoin d'eux. En effet, la mobilisation des agents est forte mais les problèmes d'usage ne semblent pas être réglés.

Ces problèmes sont d'une nature fort différente des problèmes que l'on peut rencontrer dans d'autres jardins qui sont eux fermés, et où l'on a plutôt des problèmes d'intrusion de personnes qui veulent être à l'abri pour des activités illicites. Dans le cas de Truillot, il s'agit de problème de réglage des pratiques d'usagers de bonne composition et de bonne foi, qui ne se rendent pas compte qu'ils se trouvent dans un milieu habité. Il faut que l'on arrive à faire passer le message afin que tout le monde puisse coexister paisiblement. Mais les riverains qui se plaignent du bruit sont aussi les premiers à dire qu'il s'agit d'un bel aménagement.

Nous allons voter sur cette convention avec l'association Jardin Partagé Truillot. Je m'associe aux louanges qui ont été faites. C'est une belle association qui a su créer un projet en associant tout le quartier et c'est vraiment formidable. Donc la première étape passe par ce jardin pédagogique qui va permettre aux enfants des écoles du quartier de faire du jardinage.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Propreté et Eau

2018 DPE 42 Subventions (15.000 euros) à l'association Coordination Eau Île-de-France pour ses trois projets en lien avec l'eau à Paris

M. le Maire : « M. Luc LEBON va présenter cette délibération et Mme Joëlle MOREL s'est inscrite. »

M. LEBON : « Bonsoir. La Coordination Eau Île-de-France est une association à caractère pédagogique et social, avec pour vocation de promouvoir en Île-de-France une gestion démocratique, soutenable et équitable de l'eau, en lien avec les usagers et leurs associations, dans le respect de la préservation de la ressource.

Cette association propose de nouvelles actions pédagogiques dans les quartiers populaires, dont l'une concerne le quartier de la Fontaine au Roi. C'est un projet qui a pour but de souligner le rôle et la valeur de l'eau, de mieux faire connaître les multiples incidences de l'eau dans la vie quotidienne, de sensibiliser aux éco-gestes, de favoriser la rencontre entre les habitants et la découverte de leur quartier au fil de l'eau, d'échanger sur les enjeux sociaux et environnementaux, ainsi que d'informer et d'accompagner sur l'accès aux droits sociaux liés à l'eau. Le montant de la subvention proposée pour ce projet est de 2.000 €. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Le groupe Écologiste approuve cette volonté de sensibiliser les Parisiens au thème de l'eau, une ressource naturelle qu'il faut préserver. À travers l'eau, on parle forcément de la survie de l'humanité et de notre planète. Sensibiliser aux éco-gestes, échanger sur les enjeux sociaux et environnementaux est une démarche que nous saluons.

Plusieurs délégations d'élus peuvent se sentir peut-être concernées. Et en tant qu'élue chargée du Plan Climat, je suis particulièrement motivée pour que cette action dans le quartier Fontaine au Roi remporte un vif succès. Je suis donc prête pour valoriser cette opération avec mon collègue Luc LEBON.

Toutefois, je voulais avoir quelques informations. Au début de la mandature, une opération du même type avait été programmée dans ce même quartier, et avant de voter unanimement ce projet de délibération, nous souhaiterions avoir un bilan de cette action qui avait été menée et connaître son impact et l'évolution de ce type d'actions dans les quartiers. »

M. le Maire : « Merci. Je n'en vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Luc LEBON, avez-vous des éléments de bilan ? »

M. LEBON : « Effectivement, l'association est déjà intervenue dans le 11^e. C'était un ancien projet parisien qui s'appelait « Écolo c'est économe ». Il s'agissait déjà de sensibiliser sur l'usage de l'eau. C'était un projet qui avait démarré en douceur dans d'autres arrondissements de Paris et qui avait été déployé dans le 11^e cette année. Il a pu bénéficier à des habitants des quartiers Politique de la ville. Il était construit autour d'ateliers qui ont bien marché et qui ont bénéficié d'une vraie dynamique. Je pense que ce sont des actions qu'il faut continuer.

Comme l'action a été déployée en 2018, on n'a pas encore le recul nécessaire pour la juger, mais les échos sont plutôt favorables. Et toutes les informations sur le déploiement du projet dans d'autres quartiers parisiens, notamment le 13^e arrondissement, ne peuvent que nous inciter à continuer dans cette voie. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Voirie et Déplacements

2018 DVD 62 Développement du service de véhicules partagés à Paris — Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés — Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO

M. le Maire : « M. Pierre JAPHET nous présente cette délibération qui va intéresser tout le monde. M. Jacques LEFORT se prépare pour son intervention. »

M. JAPHET : « Merci Monsieur le Maire. L'autopartage en boucle n'est pas une nouveauté à Paris. En effet, ce service existe depuis plusieurs années. Depuis 2015, il est identifié par un label mis en place par la Ville de Paris, nommé Service de Véhicules Partagés (SVP). Ce label signale notamment les stations se trouvant en surface ou dans des parkings publics. Ce sont les véhicules qui sont stationnés sur des stationnements bleus avec des panneaux qui portent ce label SVP.

L'autopartage en boucle est moins connu que d'autres formules d'autopartage disponibles à Paris, comme le fameux « feu » Autolib'. L'autopartage en boucle est le fait de devoir ramener le véhicule à son point de départ. Autolib' était de l'autopartage « en trace directe », c'est-à-dire qu'on pouvait aller d'un point A à un point B, sans être obligé de ramener le véhicule au point A. Ce sont deux services complémentaires en fonction des usages.

L'autopartage en boucle, comme l'autopartage « en trace directe », est une véritable alternative à l'achat d'une voiture car il permet de disposer d'un véhicule près de chez soi, à un tarif très modéré, pour un week-end, une journée, une demi-journée ou juste quelques heures. Les études montrent qu'une voiture en autopartage permet de remplacer sept voitures individuelles et donc de libérer six places de stationnement. C'est une solution très intéressante pour désengorger l'espace public. Sur ce point, l'autopartage en boucle est mieux que l'autopartage en trace directe car les études montraient qu'Autolib' ne remplaçait que trois véhicules.

Aujourd'hui, l'autopartage en boucle représente 200 places en voiries. Le but de cette délibération est de permettre à la Ville d'étendre ce parc pour atteindre 1000 places à Paris en 2019, en proposant aux opérateurs une évolution du marché.

L'autopartage en boucle n'est pas un substitut mais un complément à l'autopartage en trace directe car les usages sont très différents. L'autopartage en boucle est plutôt réservé à des usages longs, alors que l'autopartage en trace directe est plutôt utilisé pour des trajets relativement courts. La moyenne d'une location Autolib' était de 35 minutes alors que la location moyenne d'un véhicule en autopartage en boucle durait 6 à 7 heures.

Cette différence d'usage explique également les choix de motorisation. On peut assez facilement proposer une motorisation 100 % électrique sur l'autopartage en trace directe, car utilisé sur des trajets urbains de courte durée. Mais l'autopartage en boucle étant plutôt utilisé pour des trajets longs périurbains ou routiers, notamment sur des week-ends, et vu l'état actuel du parc des bornes électriques en France, il semble compliqué de proposer exclusivement de la motorisation électrique.

Ce marché va proposer aux opérateurs de se positionner sur quatre types de motorisation : électrique, hybride rechargeable, hybride non rechargeable, et essence. Nous avons exclu la motorisation diesel pour des raisons évidentes. Nous avons quand même proposé la motorisation essence, mais la grille de tarification est extrêmement dissuasive et flèche le recours aux véhicules hybrides ou électriques.

Les trois niveaux de redevance proposés dans la délibération permettront de séparer les différents opérateurs dans la phase d'attribution. Il y a trois familles de redevances : la redevance la plus intéressante d'un point de vue économique pour l'opérateur, une famille de redevance intermédiaire et une famille plus élevée. Cela va permettre aux opérateurs de se positionner de façon plus ou moins agressive sur les emplacements qu'ils souhaitent obtenir, et ainsi de départager les opérateurs sur ce principe. Par ailleurs, je vous indique qu'Île-de-France Mobilité souhaite développer un label d'autopartage au niveau régional d'ici l'été 2019. C'est intéressant mais la Ville de Paris ne souhaite pas attendre cette échéance.

Je profite de ce projet de délibération pour vous faire un point d'actualité sur l'après-Autolib'. Des opérateurs vont arriver progressivement, notamment Renault et son partenaire ADA, pour proposer un service qui va se substituer à Autolib'. La location s'effectuera toujours en trace directe, mais en *free-floating* (flotte libre), comme cela existe déjà pour les vélos ou les trottinettes : les véhicules ne sont pas stationnés sur des stations fixes, mais peuvent être stationnés sur des emplacements autorisés n'importe où dans la ville. Le service proposé par Renault et ADA va s'appeler « Mov'in Paris » et sera testé dans les 11^e et 12^e arrondissements, ainsi qu'à Clichy, à partir de fin septembre, avec des véhicules électriques Renault : 100 Zoé et 20 Twizy (petit monospace individuel). Ce service va s'étendre au reste de la ville d'ici la fin de l'année avec 400 véhicules supplémentaires.

Le groupe PSA a annoncé son arrivée avec 500 véhicules d'ici la fin de l'année. Daimler-Mercedes va également venir avec « car2go » et des *Smart* électriques début 2019. D'autres constructeurs commencent aussi à se positionner. Début 2019, on devrait ainsi atteindre un millier de véhicules en *free-floating*. La Ville rencontre actuellement tous ces opérateurs, et notamment pour leur demander d'offrir ce service en dehors de Paris, à l'échelle métropolitaine.

Concernant le sujet important, notamment pour les détenteurs de véhicules électriques, de l'accès aux anciennes bornes d'Autolib', ces bornes vont être réutilisées pour permettre aux détenteurs et utilisateurs de véhicules électriques de recharger leur véhicule. Cela prend un peu de temps car il faut mettre en place un nouveau logiciel d'abonnement. Néanmoins, sans attendre que tout soit complètement ficelé, nous allons essayer d'ouvrir un maximum de stations Autolib' à la recharge avec un abonnement mensuel dès cet automne. Le maillage de ces bornes en accès libre est en cours d'élaboration. Nous aurons l'occasion de vous en informer.

Bien que tout à fait favorable à cette délibération, le groupe Écologiste souhaite présenter un vœu au Conseil de Paris pour amender cette délibération. Par conséquent, nous n'allons pas voter en faveur du projet, nous allons nous abstenir. C'est un peu étrange, mais je tenais à l'expliquer. »

M. le Maire : « Il s'agit donc d'une abstention positive en attendant les résultats de ce vœu. Merci. Je passe la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Bonsoir chers collègues. Le groupe d'Union de la Droite et du Centre va demander à ce qu'on sépare le vote sur le délibéré 2018 DVD 62-1 sur lequel nous souhaitons nous abstenir, et le vote sur le délibéré 2018 DVD 62-2 sur lequel nous avons une position favorable.

À l'annonce de la liquidation d'Autolib', la Maire de Paris avait promis des alternatives pour que les Parisiens ne restent pas sans solution. Le service s'est arrêté le 31 juillet et aucune alternative n'est opérationnelle aujourd'hui. On a quelques opérateurs de *free-floating* qui proposeront quelques centaines de véhicules prochainement, mais loin des 4000 Autolib' que nous connaissions. Nous imaginons que ces véhicules vont se charger sur les bornes Autolib' actuelles. Le problème est qu'elles sont inutilisables, puisque le syndicat mixte Autolib' n'a pas prévu de racheter à Bolloré le logiciel permettant de les exploiter. Il faut donc développer un nouveau logiciel et les bornes ne seront opérationnelles qu'à partir de 2019. On voit bien qu'à ce jour, il n'y a pas de stratégie globale pour proposer aux 100.000 anciens abonnés Autolib' une solution palliative à la fermeture du service.

La délibération qui nous rassemble ce soir concerne le service de véhicules partagés mis en œuvre depuis 2015. À Paris, ce sont 200 places de stationnement qui sont dédiées à des véhicules en autopartage. Il s'agit de locations de voitures dites « en boucle » car il faut restituer les véhicules au même endroit. Ce service est assuré par trois sociétés, ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO. Ce n'est donc pas une alternative à Autolib' qui permettait d'aller d'un point A à un point B.

De l'aveu de la Mairie de Paris, 80 % des Parisiens ne connaissent pas ce service et 80 des 200 stations avaient fait l'objet d'un abandon par leur exploitant en raison d'une redevance trop élevée (3.000 € par an) pour parvenir à une rentabilité économique. Les conventions avec ces sociétés expirent cet automne et seront prolongées de huit mois, si nous votons cette délibération, afin de mettre en place la deuxième génération de service de véhicules partagés.

Nous avons trois regrets :

- Les places réservées à ces véhicules, qui sont aujourd'hui des places Autolib' à l'abandon, seront exclusivement réservées aux véhicules de ces sociétés de *free-floating*. Ces places étaient potentiellement des points de recharges qui auraient pu être utilisés par les possesseurs de véhicules électriques, mais elles ne seront pas disponibles pour ces particuliers. Nous pouvons comprendre que, pour garantir une qualité de service, les opérateurs de *free-floating* souhaitent réserver une partie des places à leur propre parc de véhicules. Néanmoins, on a constaté avec Autolib' qu'il y avait très souvent des places longtemps vides. On pouvait parfaitement imaginer un système d'identification par internet des places libres et de la durée de disponibilité de ces places dans le but de les affecter à des véhicules de particuliers.
- À ce jour, les arrondissements n'ont pas été consultés pour le choix des futurs emplacements de ces véhicules en *free-floating*.
- Pour chaque station, la Ville a lancé un appel à concurrence. La grille de redevance a été fixée, s'échelonnant de 100 à 1.500 € selon le type de véhicule, et des véhicules essence

seront autorisés, en contradiction avec le discours de la Maire sur la fin du thermique. Nous le regrettons bien entendu.

Deux projets de délibéré nous sont proposés. Le premier concerne la détermination de la grille de redevance, sur lequel nous souhaitons nous abstenir pour les trois regrets que je viens d'évoquer, Le deuxième concerne la prolongation de 8 mois sur le service actuel, sur lequel nous souhaitons voter favorablement. »

M. le Maire : « Merci. C'est très clair. M. Adrien TIBERTI demande la parole. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Je vais donner la position du groupe Communiste, en partant d'abord du point de départ, l'échec financier d'Autolib', qui ne cache pas la réussite technique du service proposé. Il ne s'agit pas de pleurer sur les pertes de M. Bolloré qui se fait énormément d'argent sur le dos de beaucoup de gens, notamment en Afrique. Mais cet échec financier relatif montre malgré tout qu'il y a toujours un moment où politique publique et intérêts privés ne peuvent pas réellement cohabiter.

Si nous considérons que l'offre de voitures électriques en libre partage relève d'un service public et d'investissements publics pour développer ce mode d'utilisation de la voiture propre pour remplacer la voiture individuelle à essence qui pose énormément de problèmes pour notre santé et pour l'avenir de notre planète, si on considère qu'il y a nécessité de pousser ces nouveaux modes d'utilisation de la voiture, on ne peut pas laisser cela dans les mains d'opérateurs privés qui, je cite mon collègue Pierre JAPHET, doivent se positionner de manière « *plus ou moins agressive* ». J'ai failli tomber de ma chaise. Excusez-moi, je ne comprends pas ce que cela veut dire. Je n'y vois que des choses très éloignées des intérêts des populations. Moins cher pour eux, plus cher pour nous... Soit ce sont des politiques publiques qui nécessitent des investissements publics pour offrir des alternatives crédibles aux habitants pour les modes de transport, soit on considère que l'espace public est un espace qu'on laisse à des opérateurs privés pour essayer de se faire de l'argent sur des besoins importants. Le droit au déplacement est quelque chose de fondamental, particulièrement dans les grandes villes où les enjeux écologiques sont majeurs. Soit on considère que les opérateurs privés peuvent faire « mumuse » de manière plus ou moins agressive, soit on considère qu'il y a nécessité d'orienter, d'aider dans le cadre de politiques publiques.

Ce qui me pose problème, c'est que dès le départ, sous le mandat de M. Bertrand DELANOË, il n'a jamais été envisagé la création d'un véritable service public qui permette d'investir sur le long terme, de ne pas avoir à changer de solution technique si le financier ne veut plus payer, et d'ouvrir un véritable service public à la population.

Cette délibération pour prolonger l'avenant est la conséquence de l'échec financier de M. Bolloré. Cela ne nous satisfait pas parce que le besoin des populations d'accéder à des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle avec moteur à explosion existe. Les politiques publiques nécessaires pour développer ces nouveaux modes de déplacement sont nécessaires et il faut donc un encadrement bien plus grand que celui de laisser différents opérateurs se faire plaisir avec l'espace public.

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur cette délibération, en espérant que le délai supplémentaire laissé aux opérateurs déjà en place nous permette d'envisager sérieusement une autre solution que la concurrence plus ou moins agressive. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. David BELLARD et M. LEFORT à nouveau. »

M. BELLARD : « Merci Monsieur le Maire. Je souhaite apporter une précision sur les propos de mon collègue Pierre JAPHET quant aux raisons de notre abstention.

Sur la question du modèle, Autolib' est un échec financier pour deux raisons :

- La stratégie extrêmement agressive de M. Bolloré qui a en quelque sorte organisé la faillite avec des systèmes de transferts entre filiales.
- Le chamboulement du marché de la mobilité, des usages et des propositions d'offres : les technologies évoluent et Autolib' ne répondait plus exactement aux besoins du marché et ne pouvait pas trouver un équilibre.

Je rappelle simplement que les Écologistes avaient dès le départ pointé la question du modèle économique d'Autolib' et s'étaient abstenus sur cette délibération. Force est de constater que les analyses portées par nos élus à l'époque (je vous invite à vous référer aux articles du Parisien en 2009) se sont révélées justes. Je suis en partie d'accord avec M. Adrien TIBERTI sur la question de la régulation de l'espace public et de l'usage de cet espace par des acteurs privés.

Nous sommes très favorables à l'autopartage en boucle, qui était l'option proposée par les élus Écologistes dès le début, et nous soutenons cette démarche. Par contre, nous ne souhaitons pas que cet autopartage, ce marché, ces besoins ne soient assurés que par de grandes multinationales ou par de grands groupes.

Nous souhaitons que le marché soit également aménagé, dans un système qu'il faudra évaluer, de manière à ce que des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), acteurs historiques du marché, puissent répondre car l'autopartage en boucle a été porté par l'ESS.

Nous souhaitons qu'un organisme d'évaluation soit monté pour qu'on puisse évaluer les modèles économiques et la réponse aux besoins, et les ajuster pour ne pas se retrouver dans 3-4 ans avec une nouvelle situation Autolib'.

M. le Maire : « Merci, voilà une position claire d'abstention positive. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Je voudrais revenir sur le procès en sorcellerie qui est fait à M. Bolloré. Non pas que je défende le privé du fait de mon tropisme droitier, n'est-ce pas M. TIBERTI, mais on ne peut pas non plus dire n'importe quelle bêtise.

Cette histoire d'autopartage est une vraie aventure industrielle. On ne peut pas confier à des acteurs qui n'ont pas la solidité financière suffisante le fait d'aller investir dans des voitures, prendre des risques de trafic, de redevance et autres problématiques techniques notamment liées à la qualité des voitures. Il y a le besoin d'avoir de vraies garanties de la part de l'acteur opérateur, et ces garanties ne peuvent être prises que par des opérateurs qui ont la surface financière suffisante. Pourquoi pas des acteurs de l'ESS, mais il faudra aller les trouver. C'est pour ces raisons que M. Bolloré et d'autres répondent à ces appels d'offres.

Sur le fait que ce soit un échec patent pour M. Bolloré, il y a visiblement d'autres personnes impliquées dans le dispositif qui ont oublié d'observer le contrat initial et la façon dont il se déroulait. Si je me rappelle des propos de Mme Anne HIDALGO en janvier 2017 à la radio, c'était « un service performant et qui marche, que c'est un système financier qui n'est pas en

déficit », qu' « il n'y pas de perte ». Bref, elle était très mal informée de la réalité de la situation de son partenaire. Le partenaire en question a actuellement perdu plusieurs millions d'euros et il a arrêté le partenariat pour ne pas mettre en faillite l'ensemble de son entreprise. À chacun de prendre ses responsabilités. Comme M. BELLARD le disait, l'échec est aussi dû au développement d'autres formes de mobilité qui n'étaient pas anticipées par les parties prenantes, notamment par la Ville de Paris, ce qui fait qu'il y a eu une concurrence à l'Autolib' qui a grevé ce modèle. Les torts sont aussi à assumer du côté de la Ville de Paris. Alors de grâce, à chaque fois qu'il y a une délibération sur un marché attribué à une entreprise, faisons attention à ne pas faire un procès en sorcellerie au secteur privé. »

M. le Maire : « Vous remarquerez que nous passons quand même un certain nombre de marchés avec les entreprises, vous pouvez donc être rassuré à ce sujet. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Je voudrais revenir sur la première intervention de M. LEFORT car il y avait un certain nombre d'inexactitudes.

Vous comparez les milliers de véhicules en flotte libre qui seront disponibles début 2019 aux 4000 Autolib'. Il faut savoir qu'on ne sera pas sur le même périmètre puisque Autolib' était déployé sur la métropole et la grande couronne. Je n'ai pas le chiffre exact de véhicules dans Paris intra-muros, mais c'est avec ce chiffre qu'il faut faire la comparaison.

Soit vous ne m'avez pas écouté, soit je n'ai pas été clair : le système d'accès aux bornes va prendre du temps et ne sera peut-être disponible qu'en 2019, mais j'ai affirmé que les bornes seront disponibles dès l'automne pour les utilisateurs qui souhaitent recharger des véhicules. Et j'avais précisé que pour l'instant, on n'a pas le maillage exact de ces bornes, mais ça devrait arriver prochainement.

Sur le sujet de l'équilibre économique des opérateurs, on propose justement aujourd'hui une nouvelle grille tarifaire qui tient compte de cette question.

Je ne sais pas d'où vous tenez l'information que les places et les bornes Autolib' seraient réservées aux opérateurs d'autopartage. Certaines le seront mais, pour les raisons que j'ai évoquées, beaucoup d'opérateurs ne se positionneront pas uniquement sur du 100 % électrique. Ces opérateurs n'ont aucune raison de mobiliser les places Autolib' pour les véhicules hybrides ou essence. Ces places seront donc accessibles aux détenteurs de véhicules électriques ou aux utilisateurs de véhicules d'autopartage électriques.

Concernant la consultation de la Mairie d'arrondissement sur les emplacements, nous avons toujours été consultés sur le choix des emplacements SVP (Service de Véhicules Partagés), donc je ne vois pas pourquoi il en serait autrement cette fois-ci. Dans les prochains jours, nous allons certainement recevoir les demandes à ce sujet. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Même si le débat a été assez complet, il y a un élément que j'aimerais remettre à l'esprit de chacun. La situation financière au temps de Bolloré a été évoquée, ainsi que l'équation économique de cette concession. Il faut rappeler les faits tels qu'ils se sont déroulés : un certain nombre d'éléments ont été facturés à un coût, qui a pu être estimé comme raisonnable au début de la concession, et qui a flambé à un niveau insensé, notamment sur la question du logiciel de gestion des bornes. La facture est en effet passée de moins de 10 millions à plus de 30 millions d'euros d'une année à l'autre, juste pour un logiciel qu'il fallait simplement maintenir. Et c'est une filiale du groupe Bolloré qui facturait cette prestation à Autolib'. On voit

bien qu'il s'est passé des choses au sein du groupe. De fait, des flux d'argent massifs ont mis en déficit cette concession et ils sont venus demander à la Ville de soi-disant éponger ce déficit que je considère artificiel.

La Maire de Paris a voulu sortir de cette équation pour ne pas tomber dans ce qui aurait été un puits sans fonds, c'est-à-dire renflouer Bolloré sur un déficit dont il fixe lui-même le montant, et qui se retrouve *in fine* dans les caisses de son groupe, même par l'intermédiaire de filiales. Ces éléments me semblent très importants. La décision que la Maire a prise permet de préserver l'argent public et de ne pas l'utiliser pour mettre des centaines de millions d'euros dans un puits sans fond. Enfin si, le fond, c'est la poche de M. Bolloré. Nous n'avons pas accepté ce chantage. Il y a en ce moment un désagrément évident qui découle de la rupture du service, et nous faisons tout pour pouvoir le combler sur des bases plus saines, le plus rapidement possible.

C'est un sujet d'actualité et il me semblait tout à fait légitime de prendre un peu de temps pour ce débat pour que l'information soit le plus à jour possible pour tout le monde.

J'ai entendu une demande de vote dissocié, il est de droit. Nous allons d'abord voter sur le projet de délibéré 2018 DVD 62-1. Qui s'abstient ? Les élu·e·s des groupes Europe Ecologie-Les Verts, Communistes-Front de Gauche, et Union de la Droite et du Centre. Qui votre pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération 2018 DVD 62-1 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : « Nous votons le projet de délibéré 2018 DVD 62-2. Qui s'abstient ? Les élu·e·s des groupes Europe Ecologie-Les Verts, et Communistes-Front de Gauche. Qui votre pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération 2018 DVD 62-2 est adopté à l'unanimité.

Affaires Culturelles

2018 DAC 347 Subvention (1.745.000 euros) et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1^{er})

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE a la parole et Mme Joëlle MOREL se prépare. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci Monsieur le Maire. La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) est très importante car beaucoup de gens pratiquent le théâtre amateur et sont toujours à la recherche de lieux pour répéter. Cette MPAA arrive à point nommé, que ce soit pour le théâtre ou pour la danse. Elle dispose de deux salles et d'un atelier qui permet de confectionner des décors de théâtre.

Cette délibération fixe le montant total de la subvention à 1.745.000 € et nous allons ainsi voter un complément de 636.250 €, après déduction faite de l'acompte déjà voté. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Je prends la parole sur cette délibération car je suis depuis un an membre au conseil d'administration de cet établissement public local, devenu établissement public de coopération culturelle. Le 11^e arrondissement a la chance d'accueillir un des cinq équipements de la MPAA. Le site a été inauguré récemment au 19 rue Bréguet. Ce lieu n'est peut-être pas encore connu par l'ensemble des habitants du 11^e, mais il le sera bientôt car la MPAA fête ses 10 ans. Une programmation très dense et très riche est ainsi prévue entre le 28 septembre et le 7 octobre dans les cinq établissements, et particulièrement à Bréguet.

J'ai participé récemment à deux rencontres-débats organisées par la MPAA sur les pratiques amateurs et elles ont été particulièrement riches. Je voudrais également mettre l'accent sur une initiative innovante et intéressante que la MPAA Bréguet a mis en place : en créant une braderie/troc artistique qui a eu lieu en juin dernier, elle a permis à de petites compagnies de théâtre, de danse, de musiciens, à des plasticiens et à des costumiers de vendre du matériel, des vêtements et instruments de musique. Cette opération a remporté un vif succès et sera renouvelée chaque année dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je voulais m'associer aux compliments faits par Mme MOREL sur cette braderie artistique de juin qui m'a également permis de visiter la MPAA. Ce quartier bouge. La rue Bréguet est en train d'évoluer avec l'arrivée de nouveaux équipements (salles de sport, jardin), et notamment avec l'installation d'entreprises privées à qui l'on reproche souvent de ne pas contribuer à dynamiser la vie du quartier. Je pense qu'il est essentiel de soutenir des initiatives d'ouverture sur le quartier, comme l'a fait la MPAA. Il faut les encourager, voire les développer davantage pour que l'ensemble de ces équipements créés soient pleinement acceptés par les riverains, et également pour drainer une population extérieure à Paris vers le 11^e arrondissement. L'activité économique de l'arrondissement en tirerait des bénéfices. Les élus de la Droite et du Centre voteront pour cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je pense qu'elle fera l'unanimité. J'espère que l'ensemble des élus se sont déjà rendus sur ce lieu magnifique. C'est une chance de l'avoir dans le 11^e arrondissement. Nous avons une vie culturelle foisonnante avec beaucoup de compagnies professionnelles et amateurs. Ce nouvel équipement extraordinaire comble un très grand besoin.

Faire en sorte de créer les meilleures conditions possibles pour accueillir une nouvelle entreprise, comme Publicis, qui installe ses bureaux dans ce quartier, c'est tout le sens du travail qui a été conduit avec la SEMAEST. Pour cela, ont été attribués des locaux commerciaux en rez-de-chaussée répondant à la double équation des besoins des riverains et des salariés de Publicis. C'est ainsi que la diversité des locaux attribués (poissonnerie, boulangerie, brasserie, caviste, salle de sport, espace de coworking) vient compléter l'ensemble de l'aménagement de cet îlot Bréguet qui comporte dorénavant un équipement culturel de premier rang.

Je m'associe aux vœux formulés pour que tout le monde se rende à la MPAA pour fêter ses 10 ans et les 10 mois dans le 11^e arrondissement. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DAC 581 Subvention (3.500 euros) et avenant à convention avec l'association F.C.P.E. (Conseil Départemental des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de Paris) dans le cadre de l'action culturelle locale

M. le Maire : « Je passe la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques (FCPE) du lycée Voltaire est particulièrement active et désireuse de changer l'image négative du lycée. Ils ont ainsi créé un ciné-club, en mobilisant des artistes habitant dans le 11^e arrondissement et des parents d'élèves travaillant dans le cinéma. Ce ciné-club a rencontré un vif succès dès la première séance. Je suis contente que cette belle idée fonctionne, et que les gens regardent des films autrement qu'en VOD sur leur canapé. »

Pour que la FCPE puisse continuer son action, il est proposé de lui attribuer une subvention de 3.500 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Bien évidemment, nous saluons cette initiative et nous les encourageons à aller plus loin. Nous savons combien les ciné-clubs remplissent une fonction d'éducation populaire, d'ouverture aux autres et aux cultures, et de stimulation de l'imaginaire et contribue à des prises de conscience. C'est souvent en regardant un film qu'on prend conscience d'un certain nombre de choses. En effet, je pense que j'ai commencé à m'engager après avoir vu un film sur la Première Guerre mondiale à l'âge 12-13 ans. »

Les ciné-clubs dans les établissements scolaires ont longtemps été abandonnés et il est temps de ré-intervenir dans les collèges pour aider les enfants et les adolescents à comprendre un certain nombre de thématiques, et pour aller débattre avec eux. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « On ne peut que s'intéresser de près à toute initiative permettant au lycée Voltaire d'améliorer encore la prestation éducative et le lien social qu'il crée avec les élèves et les parents. »

Je m'interroge sur le montant de 3.500 € pour projeter des films. J'ai eu du mal à trouver la raison de ce montant dans les documents du projet de délibération. Peut-être s'agit-il d'obtenir des droits d'auteur ? Combien de séances de film sont ouvertes ?

Je voulais aussi profiter de cette délibération pour étendre le débat, en lien avec la précédente délibération de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. Il faudrait davantage ouvrir les écoles du 11^e arrondissement à de nouvelles pratiques artistiques amateurs justement, parce qu'elles cherchent énormément de lieux où l'on puisse faire un peu de bruit comme des gymnases ou cours de récréation. Pourquoi ne pas étendre ce type de prestations culturelles, que nous allons subventionner ce soir, à des activités plus artistiques et qui seraient ouvertes à d'autres publics que des parents d'élèves de l'école elle-même ? »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes. Je vais demander à Mme Martine DEBIEUVRE d'apporter des éléments. »

Mme DEBIEUVRE : « Concernant le montant de la subvention, vous aurez remarqué qu'il s'agit d'un amendement Bloche. Il permet de donner aux mairies d'arrondissement un reliquat de subvention lorsque la DAC a tout distribué. C'est une somme dont nous disposons et que nous gérons comme nous le voulons. Il y a différentes manières de les répartir. Généralement dans le 11^e, nous ne les donnons qu'une seule fois à une association. Cette subvention ne sera pas attribuée à la même association tous les ans.

Pour faire fonctionner un ciné-club, il y a effectivement des droits de diffusion à payer et du matériel à acheter. Si l'on veut qu'il continue encore plusieurs années, il est préférable qu'ils aient de l'argent devant eux.

Concernant votre suggestion d'ouvrir les écoles pour les répétitions, cela se fait dans certains endroits (chorale à l'école Keller), toutefois c'est toujours un peu compliqué car il faut signer une convention avec l'école, il faut qu'un gardien puisse ouvrir, etc. Mais ce serait très bien si on peut avoir des liens avec les écoles car il est dommage d'avoir autant de lieux inoccupés. Le tout est de trouver un moyen pratique de fonctionner. »

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

2018 DU 165 Dénomination allée Nicole Girard-Mangin (11^e et 20^e)

M. le Maire : « Je passe la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Il vous est aujourd'hui proposé de donner le nom de Nicole Girard-Mangin à une allée du terre-plein central du boulevard de Ménilmontant, en face du cimetière du Père Lachaise.

Nicole Girard-Mangin, née Charlotte Florence Nicolette Mangin, était professeur à la Sorbonne. Elle était spécialisée dans la prophylaxie antituberculeuse et est devenue rapidement une spécialiste des maladies pulmonaires.

Elle s'est portée volontaire, en cachant son prénom, au début de la Première Guerre mondiale. Elle a soigné les phtisiques et les maladies pulmonaires dont souffraient les Poilus atteints par les gaz.

Elle s'est ensuite vue confiée la direction d'une école d'infirmières, s'est investie au sein de la Croix Rouge et a participé à la création de la Ligue contre le Cancer. Elle est morte à Paris en juin 1919. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre vont bien entendu s'associer à cette dénomination puisque cette dame le mérite, d'autant plus qu'à l'époque, il était particulièrement dangereux de se rapprocher du front. En effet, on envoyait les médecins au front, sous les balles, pour aller soigner les blessés. Il n'y avait pas encore cette amélioration dans les procédures militaires qui a consisté lors des conflits suivants, à aller chercher les blessés pour

les ramener à l'arrière afin de pouvoir les soigner tout en protégeant les médecins et les infirmières. Il fallait donc un courage tout particulier pour exercer cette mission.

Je souhaitais souligner un autre point : d'autres femmes que des médecins étaient également mobilisées, notamment les ambulancières et les infirmières. Une grande partie du corps féminin des armées était ainsi mobilisé pour aller secourir ou rapatrier des soldats blessés. Ce projet représente un hommage à l'ensemble de ces femmes valeureuses et nous nous y associons très volontiers »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite également intervenir. »

M. TIBERTI : « Je m'associe à l'hommage que M. Jacques LEFORT a rendu à tout le personnel de santé des armées, notamment aux médecins militaires dans les tranchées. Je pense à mon camarade Louis Aragon qui a passé quatre ans comme médecin dans les tranchées.

Concernant les deux délibérations relatives aux dénominations, je voudrais souligner que le travail que nous faisons ce soir est un travail important car il permet d'augmenter considérablement la proportion de femmes présentes dans l'espace public parisien. La répartition entre personnages féminins et masculins dans la dénomination de nos rues est particulièrement déséquilibrée du fait d'une histoire qui a longtemps vu les hommes s'arroger toute la place dans la postérité. C'est en train de changer et nous y veillons. Prenons l'exemple des allées centrales du boulevard de Charonne et des cinq dénominations depuis le métro Avron jusqu'à Philippe Auguste. Elles concernent quatre femmes et un homme. C'est une manière d'inverser la proportion actuelle des dénominations de rues à Paris.

Nous faisons donc un travail de reconnaissance pour chacune de ces femmes et pour l'ensemble des femmes qui ont contribué au moins autant que les hommes à l'histoire de l'humanité, bien que la mémoire, notamment la mémoire des rues, ne le reconnaisse pas encore actuellement. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je laisse Mme Martine DEBIEUVRE conclure. »

Mme DEBIEUVRE : « Cela va au-delà du métro Philippe Auguste car de l'autre côté du boulevard de Ménilmontant, il ne faut pas oublier l'allée Zabel Essayan. Même dans une centaine d'années, on n'aura peut-être pas la parité car, au vu de la situation, sauf si l'on débaptise des rues, on ne va pas y arriver. Nous n'avons pas le courage de la ville de Charleville-Mézières qui a débaptisé la rue Thiers pour la renommer « rue Pierre Bérégovoy ». »

M. le Maire : « Je vous propose de voter pour la proposition de nommer une allée « allée Nicole Girard-Mangin ». Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DU 166 Dénomination allée Suzanne Noël (11^e et 20^e)

M. le Maire : « Elle se situe à côté du terre-plein que l'on vient d'évoquer. Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Suzanne Noël était médecin, pionnière de la chirurgie esthétique et féministe (on dirait maintenant chirurgie plastique et réparatrice).

Elle naît en 1878 à Laon, dans l'Aisne. Elle commence des études de médecine et devient externe des Hôpitaux de Paris dans le service du professeur Morestin, pionnier de la chirurgie maxillo-faciale.

Durant la Grande Guerre, elle est autorisée à exercer sans avoir soutenu sa thèse et s'occupe des "gueules cassées". La chirurgie réparatrice occupe une place fondamentale dans sa vie.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle modifie l'apparence de résistants et de juifs recherchés par la Gestapo. À la Libération, elle contribue à réduire les séquelles physiques des déportés. Suzanne Noël décède en 1954 à Paris. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Mon commentaire est le même que sur la délibération précédente, mais je vais le compléter puisqu'on a parlé tout à l'heure de dénominations d'un certain nombre de rues de Paris en hommage à des femmes. S'il y a plus d'hommes que de femmes en termes de soldats honorés par des dénominations de rues, c'est tout simplement parce qu'il y avait plus d'hommes soldats que de femmes à l'époque. Mais cela n'empêche pas la nécessité de savoir honorer les femmes pour les grandes choses qu'elles ont pu faire. En effet, si ces deux personnalités sont honorées dans le 11^e arrondissement, c'est avant tout parce qu'elles ont été valeureuses au front. Je ne pense pas qu'elles auraient été tout à fait d'accord pour contribuer à une forme de sexisme, si elles savaient qu'elles avaient été choisies parce qu'elles sont femmes avant d'être valeureuses. Je ne veux caricaturer aucun propos tenus au préalable, mais je voulais rappeler qu'il est important que les noms de rues soient attribués en fonction de l'histoire de chacun et non pas en fonction de critères plus modernes qui pourraient être mal compris à l'avenir. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL souhaite intervenir. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Le groupe Écologiste salue la dénomination de noms de rues qui portent le nom de femmes. Notre mandature aura fait un effort tout particulier pour mieux équilibrer le nom des espaces publics. La parité et le matrimoine progressent et je m'en réjouis.

Toutefois, je voudrais faire une remarque dans le choix des rues dans ces deux délibérations. Ces deux terre-pleins choisis sont déjà le boulevard de Ménilmontant. Je crains donc que jamais ces deux terre-pleins ne soient nommés par les Parisiens du nom de ces deux femmes. Je crains que ces deux terre-pleins restent avant tout le boulevard de Ménilmontant dans la mémoire, dans le quotidien. C'est pourquoi je pense que les femmes méritent mieux que les deux terre-pleins du boulevard. Je voudrais savoir ce que vous en pensez. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Je suis embêté parce que M. LEFORT n'a toujours pas compris les enjeux de l'égalité femmes-hommes. On ne choisit pas ces femmes parce qu'elles sont des femmes. On répare le fait que les hommes ont systématiquement construit un espace pour assurer leur domination, notamment dans la dénomination des rues. Les hommes ont systématiquement choisi des hommes et ont fait exprès de laisser les femmes de côté.

La remarque de ma collègue Joëlle MOREL est particulièrement intéressante. Pour pouvoir aller plus loin encore, prenons un exemple concret. Il existe une rue Faidherbe dans notre arrondissement et je pense que les riverains sont tout particulièrement attachés à cette

dénomination car elle parle à leurs oreilles. Le problème est que le général Faidherbe a été un administrateur colonial, un des agents de la colonisation particulièrement violente de l'Afrique, et donc un homme qui a énormément de sang sur les mains. À un moment donné, cette dénomination pose problème.

M. LEFORT disait qu'il y avait beaucoup de soldats dans les rues de Paris. Pourtant on aurait pu éviter certains noms de soldats. Mais surtout, ce ne sont pas les soldats qui sont nommés, ce sont essentiellement des généraux et des maréchaux, ceux qui commandent et n'ont pas été au feu. Tous les autres qui sont morts, parfois pour de mauvaises causes, ne sont jamais nommés. Dans l'espace public et dans sa construction, non seulement il y a une domination des hommes sur les femmes, mais il y a aussi une domination des bourgeois sur le vaste peuple. Un certain nombre de gens et d'hommes ont des rues à leur nom et ne le méritent véritablement pas. En poursuivant le débat et en développant la réflexion, et à partir de la volonté des habitants qui sont les premiers concernés par la dénomination de leur rue, peut-être qu'un jour on ira plus loin dans la reconstruction de l'espace public pour ne pas simplement réparer comme on peut, avec des esplanades, les déséquilibres qui existent. »

M. le Maire : « Merci. M. Stéphane MARTINET souhaite prendre la parole. »

M. MARTINET : « C'est pour tenter de contribuer à la réflexion démarrée par Mme Joëlle MOREL. Je suis surpris que l'on aille contre les évidences, mais le problème est que l'on n'a pas les rues ou les voies pour attribuer des noms qui permettraient de rééquilibrer rapidement. La Mairie de Paris et la municipalité actuelle particulièrement, attribue souvent des noms à des rues, mais faut-il encore que cela corresponde à une certaine logique. Il ne faut pas simplement faire les choses de manière symbolique. Certains évoquent leurs partisans comme étant ceux qui ont des noms de rue à Paris. Je rappellerai que Pierre Bérégoz, dont je suis un partisan historique, n'a qu'une allée dans le 11^e arrondissement. Je pense donc qu'il faut raison garder dans nos réflexions. »

M. le Maire : « Merci. Martine DEBIEUVRE pour répondre. »

Mme DEBIEUVRE : « Comme vous le savez, on ne débaptise plus les rues à Paris depuis longtemps. S'il faut le faire, ce n'est pas ici que le débat se fera. Oui, Faidherbe a colonisé l'Afrique, mais il a aussi résisté à la Prusse et a empêché les Prussiens d'envahir Paris. On peut au moins lui rendre hommage pour la guerre de 1870.

Et puis, j'ai une remarque sémantique : M. LEFORT, j'aimerais bien que vous arrêtiez de dire « cette dame » en parlant d'une femme, parce que ça a un petit côté condescendant.

Et quant au matrimoine, Mme MOREL, ce mot me gêne puisque cela implique qu'il faille passer par la mère. Donc si on n'est pas mère, on n'est pas concernée par la transmission et je trouve cela également dommage. »

M. le Maire : « Merci. Je vous propose de nous en tenir aux arguments échangés pour la dénomination de l'allée Suzanne Noël à la frontière du 11^e et 20^e arrondissement. Le débat nous a emmenés sur des grands principes et il est parfois utile de l'élargir. Ce que j'en retiens, c'est que cette proposition devrait faire consensus.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Attractivité et Emploi

2018 DAE 209 Subvention d'investissement (250 000 euros) et convention avec SCINTILLO pour l'accélérateur de projets culturels FAR (11^e)

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA va rapporter cette dernière délibération tout en précisant que nous avons déjà eu à débattre de ce sujet devant ce Conseil d'arrondissement. Le projet est réexaminé car cette nouvelle convention a été modifiée sur certains points d'équilibre. M. CORSIA va expliquer cela. Je rappelle pour mémoire que le projet de délibération avait été adopté à l'unanimité. »

M. CORSIA : « Cette délibération a déjà été votée à l'unanimité au dernier Conseil d'arrondissement, mais le Conseil de Paris ne l'a pas présentée à cause d'un problème administratif. Elle revient donc vers nous et je vais vous la présenter de nouveau, même si nous en avons déjà beaucoup parlé.

Il s'agit d'une subvention d'investissement pour financer un accélérateur de projet culturel appelé FAR, comme Fontaine au Roi. Ce projet est porté par la société Scintillo, créée en 2010. Elle anime un écosystème d'une quinzaine d'entreprises opérant dans de nombreux champs culturels et créatifs : musique, art, cinéma, presse, événements, communication. Scintillo a créé en 2012-2013 « Créatis », premier incubateur de projets innovants dans les champs de la culture, implanté à la Gaîté Lyrique dans le cadre d'une délégation de service public. Cet incubateur a reçu le label Paris Innovation.

Fin 2016, la délégation de service public ne se poursuit pas et Scintillo est intégré au Groupe SOS. Le Groupe SOS, implanté dans le 11^e arrondissement, est créé en 1984 avec l'ambition de lutter contre toutes formes d'exclusion. Il se diversifie progressivement et répond aujourd'hui aux besoins de la société, avec huit principaux secteurs d'activité : jeunesse, emploi, solidarité, santé, seniors, culture, transition écologique et action internationale. Avec 17 000 salariés, 495 établissements et services, 910 millions d'euros de chiffre d'affaire, le Groupe SOS est la première entreprise sociale européenne.

Scintillo lance à l'été 2018 un tout nouvel équipement, le FAR, situé au 15 rue de la Fontaine au Roi (11^e), dont l'ambition est d'être le plus grand accélérateur de projets culturels de France et une véritable vitrine internationale des industries culturelles et créatives parisiennes. Le projet FAR se donne comme objectif d'accompagner 60 créateurs d'entreprise et de créer 140 emplois.

D'importants travaux auront lieu dans leur immeuble de 2.500 m² pour accueillir 250 postes de travail, des bureaux privatifs, mais également un large espace de convivialité et une cour de 500 m². Le lieu nécessite toutefois d'importants aménagements complémentaires afin d'accroître l'attractivité de FAR vis-à-vis de l'économie de la culture et des industries créatives. Aussi, Scintillo va aménager les espaces au second semestre 2018 en y insérant des équipements de studios radio et vidéo au sous-sol du bâtiment. Scintillo va aussi créer au rez-de-chaussée un espace ERP de 184 m² qui sera un espace d'accueil du public par la programmation d'événements, et qui favorisera également la rencontres avec les habitants du quartier.

La spécificité de cet équipement est aussi son implantation dans l'« Arc de l'innovation ». Il s'agit d'une initiative portée par la Ville de Paris et les territoires d'Est Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre, et soutenue par une communauté de près de 600 acteurs engagés sur le territoire. La stratégie de l'Arc de l'innovation est basée sur le développement de l'innovation qui

s'entend au sens large, technologique, architectural, d'usage, économique et écologique, avec avant tout la volonté de retombées concrètes au bénéfice des habitants du territoire. L'Arc de l'innovation regroupe des territoires présentant des difficultés sociales et économiques, notamment en raison de la surreprésentation du nombre de jeunes sans emploi et sans diplôme, du taux de chômage élevé et du niveau de qualification relativement bas. Enfin, il finance des projets implantés qui doivent avoir une dimension locale par des retombées directes et indirectes au bénéfice des habitants et des quartiers, par exemple en contribuant au développement économique local, à la création d'activité et à l'emploi local, en participant à la communauté de l'Arc et au développement de partenariats locaux, à l'animation du quartier, et à l'ouverture de projets à la population.

Compte tenu de ces évolutions et de l'ambition des actions de Scintillo dans l'accélération de projets culturels, et au regard des besoins en investissement non encore couverts pour le bon fonctionnement de ce nouveau lieu, il est proposé de lui attribuer une subvention d'investissement de 250.000 €, au titre de son implantation dans l'Arc de l'innovation, pour son projet de développement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation complète. Mme Joëlle MOREL a souhaité prendre la parole. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Le groupe Écologiste est pour la culture, pour l'innovation et les start-up. Mais ces derniers représentent parfois le capitalisme le plus inégalitaire, le plus cruel, et le plus destructeur de lien social. Oui, nous soutenons les soutiens publics aux initiatives, quelle qu'en soit la forme juridique, mais dans échange équilibré. La délibération nous propose d'apporter 250.000 € à une société commerciale pour financer des travaux dans un immeuble qui sera ensuite loué à de petites entreprises de la culture. La holding Scintillo, fondée par Steven Hearn, est qualifiée par la presse de petit empire culturel associé au Groupe SOS. Steven Hearn est qualifié de « Steve Jobs de la culture ». Il est donc un *premier de cordée* qui demande de l'argent public, de l'argent versé sans contrepartie. En échange de cet argent public, la société ne s'engage qu'à réaliser les travaux. Aucun élément de la convention ne prévoit d'engagements sur les types de structures qui loueront les espaces, sur les tarifs de location, l'intérêt public, ou la cohérence des priorités de la Ville. Ils n'ont aucun compte à rendre non plus sur le choix des locataires qui seront installés par la société. En résumé, on fait un chèque de 250.000 € pour aider une société holding à construire un patrimoine immobilier sans avoir aucune garantie, aucun engagement sur la cohérence de l'action de ce holding financier avec les priorités de la Ville.

Cette délibération sera de nouveau à l'ordre du jour du Conseil de Paris. J'espère que j'aurais un certain nombre de réponses à mes inquiétudes d'ici là. Dans l'attente, le groupe Écologiste s'abstiendra sur ce projet de délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire. J'interviens exactement dans le même sens que Mme Joëlle MOREL. Le groupe Union de la Droite et du Centre approuve bien évidemment ce projet de délibération. Mais ce qui me gêne beaucoup, c'est le manque total de transparence sur le bénéficiaire de la subvention. En regardant dans le détail des informations fournies, nous n'avons aucune information précise fournie sur la société Scintillo. J'ai fait des recherches et j'ai découvert que c'était une société holding. Elle détient plusieurs autres sociétés et a le statut juridique d'une Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle (SASU), c'est-à-dire qu'elle n'a qu'un seul associé, un seul actionnaire, c'est-à-dire M. Steven Hearn. Je n'ai rien contre lui, il est

sûrement quelqu'un de brillant qui peut apporter beaucoup de choses. Mais ce projet manque de transparence et d'informations. Je pense qu'accorder une subvention de 250.000 € sans aucune information supplémentaire sur les engagements de cette société quant à l'avenir, me paraît léger et disproportionné dans le cadre actuel, d'autant plus dans une période où l'on fait attention aux subventions accordées et où l'on a tendance à réduire les subventions, y compris dans le domaine culturel, ou encore dans les contrats aidés, ce qui pénalise les associations. Or nous n'avons pas affaire ici à une association mais à une holding dont on ne connaît rien. On ne trouve aucun élément dans le dossier présenté par la Mairie ; j'ai donc essayé d'obtenir des informations auprès d'Infogreffe ; aucun bilan n'a été déposé depuis 5 ans par la société. Il n'y a donc aucune transparence et c'est ce qui me gêne dans cette demande.

Nous sommes tout à fait favorables à ce type de projet, mais nous espérons avoir beaucoup plus d'informations sur la société bénéficiaire, sur la façon dont les fonds vont être utilisés, et surtout sur les contreparties apportées par cette société sur le plan culturel au niveau de la Ville de Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Je ne laisserai pas mes collègues Joëlle MOREL et Nicole SPINNEWEBER seules dans la lutte qu'elles mènent contre le grand capital. J'ai même la prétention de penser que nos échanges constructifs durant ces quatre dernières années les ont amenées à radicaliser leur discours. Plus sérieusement, je tiens à dire que je n'aurais pas dit un seul autre mot que ceux prononcés par mes collègues et que, de ce fait, la position du groupe Communiste sera la même que celle des deux groupes. Et j'offre bien volontiers une place pour la Fête de l'Humanité à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

M. le Maire : « Vu l'ensemble des informations apportées par les différents intervenants, j'ai le sentiment qu'on a quand même une idée assez précise de qui il s'agit et de ce qu'il fait. M. Jean-Pierre CORSIA avez-vous quelques éléments de réponse ? »

M. CORSIA : « Vos remarques sont pertinentes, mais nous l'avons voté à l'unanimité la dernière fois. Si j'ai bien tous les éléments en ma possession, Scintillo est une société rachetée en 2016 par le Groupe SOS. La propriété juridique revient aujourd'hui au Groupe SOS. On peut penser ce que l'on veut du Groupe SOS, mais cette entreprise est qualifiée d'entreprise sociale dans la mesure où sa spécificité repose sur une multitude d'activités alliant le social et l'économique. Il ne s'agit donc pas d'une start-up comme les autres puisqu'elle a un objectif social qui est en principe valorisé.

Concernant la subvention d'investissement, la subvention de 250.000 € représente 30% du financement. Elle financera l'espace recevant du public et les studios de vidéo et de radio. Il y aura 250 postes de travail en pépinière d'activités culturelles. Ces activités culturelles auront à faire de la production d'événements et devront permettre des formations. Cet espace devrait accueillir le public prioritaire et les habitants du quartier puisque cela fait partie de l'objectif de la convention. Tous ces éléments permettent de dire que l'on aura potentiellement une activité culturelle et économique ambitieuse dans le quartier, avec des retombées induites sur l'emploi et l'animation du quartier. »

M. le Maire : « Merci. M. Christian SAINT-ÉTIENNE demande la parole. »

M. SAINT-ÉTIENNE : « Merci. M. CORSIA donne des éléments, mais nous inquiète aussi par ailleurs. D'après le dossier, le Scintillo n'est pas la propriété du Groupe SOS, mais d'un

actionnaire individuel. Quelle est la vérité ? Il faut que cela soit clarifié pour qu'on sache qui est derrière cette opération.

Je suis d'accord avec vous, mais dans ce cas, il faut que soit écrit dans la convention que les gens du quartier auront un accès privilégié, sinon on ne comprend pas pourquoi on nous sollicite. Autant nous sommes favorables à l'économie marchande quand les gens prennent des risques avec leur argent, mais il n'y a pas de raison pour que l'argent public serve à enrichir une société privée sans contrepartie. »

M. le Maire : « Je ne sais pas à quel endroit de la délibération vous voyez que c'est une SASU, mais ce n'est pas dans les documents que j'ai sous le nez. Vous avez peut-être fait des recherches sur internet et il se peut que les pages que vous avez trouvées ne soient pas à jour. Ce n'est pas ce qui fait foi et cela n'a pas de valeur juridique. »

Mme SPINNEWEBER : « Monsieur le Maire, c'est bien le sens de ma question. Si le dossier qu'on nous remet n'est pas complet et qu'on est obligés de chercher des informations... »

M. le Maire : « Vous ne pouvez pas m'opposer des *fake news* que vous trouvez sur internet aux dossiers élaborés par les services de la Ville. »

Mme SPINNEWEBER : « Infogreffe n'est pas une *fake news*. »

M. le Maire : « Non, c'est trop facile de créer de fausses polémiques à partir d'informations glanées sur internet. Les services de la Ville de Paris sont extrêmement sérieux dans l'instruction des demandes reçues. Ces demandes sont produites à partir de récépissés d'enregistrement à la préfecture et des pièces comptables dûment certifiées qui sont déposées. Ces éléments font foi. Si vous ne les avez pas, on vous les transmettra. Ce désir de transparence me semble tout à fait légitime, mais ne faites pas de faux procès en vous basant sur des éléments administratifs qui n'ont pas été utilisés par les services.

Il y a un élément fondamental d'appréciation sur ce que représente cet entrepreneur social, le Groupe SOS. Parmi tout ce qui a été dit, il y a un élément dit qui me gêne : on voudrait, en filigrane, qu'un entrepreneur social reste une petite structure. On reproche à SOS d'avoir réussi à une grande échelle, d'avoir créé une activité et de produire des effets massifs dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Je considère que c'est une chance de pouvoir travailler avec ce groupe. C'est un garant sérieux de pérennité de l'action et de réussite pour les porteurs de projets qui seront accompagnés. Il est impossible, dans le cadre de la création d'une pépinière, de vous dire quelles seront les structures qui bénéficieront d'un accompagnement. On ne peut pas nous le reprocher aujourd'hui. Toute pépinière a pour but d'identifier des porteurs de projets, de les accompagner et les lancer vers la voie du succès. Il me semble que le débat porte sur des éléments de transparence et c'est légitime. Mais d'autres éléments me gênent un peu plus. Nous avons déjà eu ce débat lors du dernier conseil, mais les mêmes causes ne produisant apparemment pas les mêmes effets, nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Les élu·e·s des groupes Union de la Droite et du Centre, et Europe Écologie-Les Verts. Qui vote contre ? Les élu·e·s du groupe Communiste-Front de Gauche. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Nous avons examiné l'ensemble des délibérations qui faisaient l'objet d'une inscription. Nous allons maintenant procéder à un vote global sur les autres délibérations. »

- **11201825** Inventaire des équipements de proximité du 11^e arrondissement pour 2019
- **2018 DDCT 132** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019
- **2018 DDCT 130** Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019
- **2018 DDCT 131** Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2019
- **2018 DDCT 135** Subventions (77.000 euros) à 14 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la ville
- **2018 DDCT 140** Subventions (150.000 euros) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers Politique de la ville
- **2018 DDCT 57** Subventions Fonds du Maire (31.538 euros) à 10 associations et 2 établissements du 11^e arrondissement
- **2018 DPE 44** Subventions (40.000 euros) et avenants aux conventions de 7 associations gestionnaires de recycleries (*Mme Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote*)
- **2018 DLH 175** Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP
- **2018 DLH 179** Location de divers ensembles immobiliers à ELOGIE-SIEMP - Avenant à bail emphytéotique
- **2018 DLH 199** Location de l'immeuble 56-58 rue Léon Frot et 1 rue Carrière Mainguet (11^e) à ELOGIE-SIEMP – Avenant au bail emphytéotique
- **2018 DLH 234** Renouvellement de garanties d'emprunts accordées par la Ville à divers prêts à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (70.800.557 euros)
- **2018 DLH 238** Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap
- **2018 DLH 239** Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets destinés à des personnes présentant une pathologie mentale

- **2018 DAC 28** Conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 structures de création et de diffusion de la danse et l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France)
- **2018 DAC 51** Convention pluriannuelle d'objectif avec le Théâtre de la Bastille (SAS la Manufacture) et l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France)
- **2018 DAC 294** Subvention (15.000 euros) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11^e)
- **2018 DAC 335** Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Les Ateliers du Chaudron (11^e)
- **2018 DAC 537** Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion
- **2018 DAC 750** Subvention (8.000 euros) à l'association Treize Ter (11^e)
- **2018 DAC 756** Subvention d'équipement (4.288 euros) et convention avec l'association Glassbox (11e)
- **2018 DPSP 6** Subventions (327.250 euros) et conventions avec 18 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris
- **2018 DJS 30** Subventions (127.600 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif
- **2018 DASCO 88** Subvention (14.300 euros) à 39 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de l'Action Collégiens
- **2018 DCPA 16** Cuisine centrale 4-12 cité Souzy (11^e) - Restructuration - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives
- **2018 DFPE 83** Subventions (243.756 euros) et avenants n°1 et n°2 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance (11e et 14e)
- **2018 DFPE 185** Subvention (179.067 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association CRESCENDO (11e) pour sa structure multi-accueil Basfroi (11^e)
- **2018 DAE 69** Budget Participatif - Subventions (369.500 euros) et conventions pour le soutien de 18 initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire
- **2018 DAE 73** Subventions (115.000 euros) et conventions avec 11 organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2018

- **2018 DAE 110** Subvention (2.700 euros) à l'Association des commerçants Voltaire et Léon pour les illuminations de fin d'année 2017 (11^e)
- **2018 DAE 223** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43.196 euros). Signature des conventions afférentes aux indemnités
- **2018 DAE 240** Budget Participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires" - Appel à projets "Coup de Pouce Commerce" relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201838 Vœu relatif à l'interdiction de l'ouverture des maisons closes de nouvelle génération

M. le Maire : « Je passe la parole à Mme Marine MALBERG pour le premier vœu inscrit à l'ordre du jour. »

M. MALBERG : « Considérant la loi du 13 avril 1946 dite loi « Marthe Richard », du nom de l'élue municipale parisienne qui fit fermer les maisons closes dans le département avant de mener une campagne nationale pour l'adoption d'une loi marquant la fin de la prostitution organisée et la fermeture des maisons closes,

Considérant que l'entreprise XDOLLS, située à Paris et première du genre sur le territoire français, détourne la loi en proposant aux clients dans un lieu clos des prostituées en silicone,

Considérant que cette entreprise a annoncé déménager au mois de septembre dans le quartier de la place de la Nation,

Considérant que ladite entreprise ne peut se considérer comme « une salle de jeu », mais bien « une maison close de nouvelle génération », et donc le propriétaire pourrait être assimilé à un proxénète puisqu'il marchandise le rapport sexuel,

Considérant qu'il s'agit d'un moyen détourné pour amener à l'acceptation par l'opinion au retour des « maisons closes »,

Considérant que l'on assiste ainsi à une banalisation de la marchandisation et à la déshumanisation du corps des femmes puisque l'on passe subrepticement de la femme-objet à l'objet tout court en la transformant en objet sexuel jetable,

Considérant qu'un tel lieu fait l'apologie de la prostitution par la présentation de poupées véhiculant une image stéréotypée à l'extrême des femmes, avec pour seule fonction celle de satisfaire le désir sexuel du client, comme dans une relation prostitutionnelle interdite par la loi,

Considérant que cette activité peut s'apparenter à la simulation de pratiques interdites par la loi que sont le viol et les agressions sexuelles dans la mesure où il s'agit d'offrir un acte sexuel avec une partenaire réifiée, humiliée et inerte, comme dans le contexte d'un viol,

Considérant que cette activité favorise « la culture du viol », c'est-à-dire le système de violence symbolique présente de manière diffuse dans la société qui rend possible le passage à l'acte des agresseurs, comme on peut le voir ces dernières années,

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre le sexisme et la représentation dégradée des femmes dans l'espace public,

Considérant la lutte de la Ville de Paris contre le détournement de certains commerces de leur objet premier en lieu de prostitution, du type salon de massage,

Sur ma proposition et celle des élus du groupe Communiste-Front de Gauche, il est émis le vœu que :

- la Ville de Paris envisage une procédure adéquate afin d'aller vers la fermeture de ces « maisons closes » de nouvelle génération,
- la Ville de Paris interroge le législateur quant à la possibilité d'interdire des « maisons closes » de nouvelle génération. »

M. le Maire : « Merci. Nous sommes face à un vœu qui relève des compétences de la Préfecture de police car il conteste l'ouverture d'un commerce dont les considérants expriment l'opinion que ces activités seraient contraires à l'ordre public. Il appartient donc à la Préfecture de s'exprimer en application de la loi en prenant en compte les faits, et non pas aux élus en émettant un vœu d'opportunité à l'ouverture d'un commerce. Je rappelle que la liberté de commerce est une liberté constitutionnelle. Dans cette activité, il n'y a que des objets, il n'y a pas de personne. M. Christian SAINT-ETIENNE souhaite prendre la parole. »

M. SAINT-ETIENNE : « J'ai une question préliminaire. Vous dites à juste titre que le sujet relève de la Préfecture de police. Néanmoins, est-ce que la Ville de Paris a pris une position officielle sur ces opérations ? »

M. le Maire : « Un vœu analogue été débattu et rejeté au Conseil de Paris. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci Monsieur le Maire. Je voudrais souscrire aux propos que vous venez de tenir. Je ne sais pas quelle mouche hibernatus a piqué nos collègues communistes pour ce retour de puritanisme. Les poupées sexuelles sont un peu vieilles comme le monde. À titre personnel, je n'ai pas consommé ce genre de *sex toy*, et je ne vois pas au nom de quoi j'en priverai l'usage par les autres.

Il est question de mots forts comme la prostitution ou la violence. Si on considère un objet comme un humain, je trouve qu'il s'agit d'un abus de langage extrêmement notable. Et s'il y a dégradation de l'image de la femme, et de l'homme puisque les poupées masculines existent, faut-il maintenant interdire le cinéma pornographique ? Est-ce qu'il y a un petit livre rouge des bonnes pratiques sexuelles, des bons fantasmes ? Dans certains collèges catholiques, on interdisait autrefois la masturbation et les mauvaises pensées. Est-ce qu'il y a maintenant des pratiques sexuelles acceptables et d'autres qui ne le sont pas ?

Je crois simplement qu'il y a le respect de la loi et le non-respect de la loi. Je préfère que les gens passent leurs fantasmes sur des objets plutôt que sur autrui de manière violente ou contrainte. S'il y a un irrespect de la loi, ces établissements seront condamnés, mais je ne vois rien de plus qu'une forme de *sex-shop* moderne comme il en existe déjà. Les films pornographiques qui « atteignent la dignité de l'homme ou de la femme », il y en a beaucoup de nos jours, y compris dans certaines cinémathèques. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Visiblement, mon collègue Jean-Christophe MIKHAÏLOFF n'a pas réellement écouté sa collègue. Le problème est dans le passage de l'objet à la personne et de la personne à l'objet. Le problème est dans la proximité revendiquée et recherchée entre l'objet et la personne. Le problème est dans la culture du viol qui est une réalité contre laquelle la Ville se bat.

Vous parliez du respect de la loi. Mais durant la précédente majorité parlementaire, il y a eu un débat très compliqué qui s'est soldé par une victoire au d'années d'efforts, et qui a changé la loi. Les clients et le recours à la prostitution ont ainsi été pénalisés. Il est trop facile de parler de respect de la loi alors que les choses viennent de changer. Que ces poupées relèvent d'une certaine modernité, vous en êtes le seul juge. Mais cher collègue, il y a quand même un trouble à l'ordre public.

Monsieur le Maire, des vœux qui consistent à interpeller les autorités compétentes, notamment la Préfecture de police, on en a voté 36. Donc on peut encore le faire ce soir. Par contre, ce qui me soucie, c'est qu'on laisse dans notre quartier un opérateur, qui s'était récemment illustré dans l'ouverture de bars à cannabis, proposer un service qui repose exclusivement sur une image dégradée de la femme, de la femme transformée en objet.

Nous soutenons tous l'action de la Ville, aux côtés des associations féministes, pour rejeter la publicité qui donnent une image négative de la femme, mais personne dans la majorité n'a osé invoquer la liberté d'expression pour défendre les publicitaires. Si vous pouviez, au sein de la majorité, m'épargner le procès facile en puritanisme, cela m'arrangerait. Je vous rappelle que le premier pays en Europe qui a légalisé l'IGV a été l'URSS. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « On peut comprendre que l'apparition de ce type de commerce et de pratique sexuelle tarifée puisse soulever des questions d'ordre morale, éthique et sociale, et même philosophique. Nous pensons que ce sujet mérite un débat de société qui doit être éclairé par un avis d'experts, comme des sexologues ou des psychologues. Une chose est sûre, ce débat ne relève pas de la compétence de la Ville, et encore moins de ce Conseil d'arrondissement.

D'autre part, nous comprenons aussi que ce type de commerce puisse être considéré comme dégradant pour l'image de la femme. Mais il est toutefois étonnant que votre vœu ne fasse pas référence à d'autres formes de commerce bien plus dégradantes pour l'image de la femme, à commencer par la publicité qui continue à marchandiser et à réifier le corps de la femme pour tout et n'importe quoi. Sans vouloir être provocateurs, ce commerce de poupées nous paraît presque inoffensif en comparaison.

Ce vœu n'est pas opérationnel et ne traite pas l'essentiel. Nous pensons que nous devrions plutôt nous concentrer sur les sujets où la Ville peut et doit agir, comme assurer une meilleure protection des personnes transgenre qui se prostituent à Boulogne et à Vincennes. L'une d'entre elles, Mme Vanessa Campos, femme transgenre âgée de 36 ans, a été tuée par plusieurs hommes sans que cela ne suscite aucune réaction officielle, ni de l'Adjointe à l'égalité, ni de la Maire de Paris. Les Écologistes y reviendront d'ailleurs au Conseil de Paris. Nous voterons contre ce vœu pour toutes les raisons évoquées. »

M. le Maire : « Merci. M. Luc LEBON souhaite intervenir. »

M. LEBON : « Je partage les propos de mon collègue Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. Cela me pose problème d'intervenir sur une activité qui n'a rien d'illégal et qui se déroule dans un milieu fermé ou privé. Donc je ne souhaite pas qu'elle fasse l'objet d'une évolution législative et qu'elle soit pénalisée. De ce point de vue-là, je trouve que le vœu n'est pas souhaitable en soi. J'ai également un vrai problème sur le parallèle fait tout au long du vœu, entre le corps d'une femme et un objet. Il y a des amalgames qui me dérangent. »

M. le Maire : « Merci. M. SAINT-ETIENNE souhaite reprendre la parole. »

M. SAINT-ETIENNE : « Je n'interviens pas pour trancher, mais pour abonder dans le sens de ce qui a été dit sur la nécessité d'approfondir le débat. Il y a trois sujets très différents, ce qui montre la complexité de ce genre de sujet.

L'approche de cette question change complètement selon le point sur lequel on met l'emphase : on l'adresse soit en termes d'ordre public, soit sous l'angle de la dégradation de l'image humaine. Et puis il y a un troisième niveau qui nous dépasse ici, c'est celui des représentations culturelles. C'est une dimension qu'on ne peut pas écarter, celle de la violence culturelle qui vise la femme en particulier. Sans aller dans les excès, c'est une réalité dont l'origine est très complexe et qui est progressivement corrigée depuis 50 ans.

Je pense qu'il faut approfondir le débat et selon l'angle qu'on privilégie, que ce soit l'ordre public, la dégradation générale de l'image humaine (il n'est pas exaltant de ramener la sexualité à ce niveau de marchandisation) ou la violence culturelle, qui nous ferait rentrer dans les débats qui n'ont pas à avoir lieu ici mais qui font partie du débat public. Je trouve qu'il est plutôt intéressant d'introduire dans cette assemblée une réflexion de ce type, aussi modeste soit-elle. J'évoque simplement des pistes de réflexion.

À titre personnel, je suis tenté de m'abstenir et d'aller dans la direction de M. Pierre JAPHET, c'est-à-dire de faire travailler des experts sur cette question. J'ai une question sur le lien entre la dégradation de l'image humaine et l'ordre public : est-ce que ce commerce réduit les atteintes aux femmes réelles dans l'ordre public ou pas ? (*propos inaudibles*) Ça, c'est un élément clé. Ce sont des informations qu'il faudra porter à notre attention, notamment si on a ce débat au Conseil de Paris. Si notre Maire veut bien demander à la Mairie centrale qu'on approfondisse le dossier pour nous éclairer lors du vote au Conseil de Paris, ce serait utile. Merci.»

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite prendre la parole. »

M. LEFORT : « Mme MALBERG, si vous me faites encore deux ou trois vœux comme ça, je prends ma carte au parti communiste ! Non seulement ce vœu aborde un vrai sujet de société avec courage, les considérants du vœu sont aussi relativement bien écrits politiquement, et indolores du point de vue de ce qu'on demande à la Ville de Paris. Que lui demande-t-on ? On lui demande de mettre en place une procédure adéquate afin d'aller vers la fermeture de ces maisons closes de nouvelle génération. Ça n'engage personne. Deuxième point, on demande à ce que la Ville de Paris interroge le législateur quant à la possibilité d'interdire ces maisons closes. Pourquoi ne pas prendre en main ce sujet politiquement et aller porter vers nos juristes et nos députés la possibilité de débattre du sujet et d'agir de façon adéquate ?

Je rappelle que nous avons déposé un vœu similaire en juin sur les coffee-shops qui ouvraient dans le 11^e arrondissement. Nous émettions le même vœu : que la Ville réfléchisse à la façon d'interdire et demande au législateur de réfléchir sur cette même façon de réguler la loi qui était interprétée à la marge. Vous m'aviez répondu que cela était impossible, en prônant la liberté du commerce. La réalité est que ce vœu a été mis en œuvre par le gouvernement dans les jours qui ont suivi. La Ville de Paris se serait honorée à porter elle-même ce débat auprès du législateur. Le gouvernement a précisé les pourtours du texte législatif qui était soumis à interprétation, et la Préfecture de police a mis les scellés et a arrêté les différents individus.

Votons ce vœu, parce qu'il permet de poser un bon débat et d'interroger les bonnes personnes sur un sujet qui va certainement toucher le 11^e arrondissement. Je voulais même aller plus loin et suggérer à mes camarades du parti communiste de rebondir sur deux phrases de leur vœu : vous regrettez que ces poupées véhiculent une image des femmes stéréotypée à l'extrême, ainsi que la représentation dégradée des femmes dans l'espace public. En effet, la représentation dégradée des femmes dans l'espace public ne concerne pas seulement la publicité. Ça me choque aussi de voir des enfants se promener devant les devantures de kiosques parisiens qui affichent des journaux pornographiques sans le moindre voile qui pourrait les protéger de ce type de visuels. Je pense qu'il y a aussi un vrai débat à porter pour protéger nos enfants, et de façon générale la femme, de cette image dégradante dans l'espace public. »

M. le Maire : « M. Michel BILIS a demandé la parole. »

M. BILIS : « Un affairiste s'apprête à ouvrir une boutique destinée à faire des profits et des bénéfices financiers en s'appuyant sur une image dégradée et dégradante de la femme. Si dénoncer cela est du puritanisme, alors je n'hésite pas à me déclarer puritain.

Il ne s'agit pas d'un débat abstrait et général de société. Il s'agit d'une réalité très concrète, si ce commerce s'installe dans le 11^e arrondissement, il va contribuer à véhiculer l'idée que la femme est un objet et qu'on peut venir s'entraîner au viol, au harcèlement et à des pratiques sexistes dans le 11^e arrondissement.

Je pense que chacun doit être renvoyé à sa responsabilité : notre Conseil s'honorerait en votant ce vœu. Je suis en mesure de vous dire que, si ce magasin ouvre dans le 11^e arrondissement, il n'a pas fini de connaître des manifestations publiques que nous soutiendrons en tant qu'élus avec les associations féministes qui ne manquent pas d'être déjà vent debout contre ce projet. »

M. le Maire : « Je redonne la parole à Mme Marine MALBERG. »

Mme MALBERG : « J'aurais plaisir à vous envoyer les trois rapports qui sont sortis sur ses questions, dont un en Allemagne. Je tenais à dire qu'il y a un mode « viol » sur ces poupées, ce qui avait déjà fait scandale dans l'établissement du 14^e arrondissement : un vagin très serré permettant de ressentir, comme lorsqu'une femme se fait violer, son non-consentement. Elle émet aussi des cris, on peut éjaculer dans la bouche, on peut la taper, la traiter comme on veut et n'importe comment puisque la liberté est totale. D'ailleurs, ce commerçant a été très fier de faire de la publicité sur ce point-là.

Ces femmes stéréotypées, qui ne sont pas que des objets puisqu'ils représentent la femme, se présentent avec des gros ou des petits seins, des gros ou des petits vagins, des grosses ou des petites fesses. Certaines poupées représentent des gamines de 15-16 ans, et d'autres plus âgées, parce qu'on peut faire ce qu'on veut. On peut choisir une femme de 50, 30 ou 14 ans.

Cela vous semble normal et puritain, mais moi ça me pose problème. Je ne souhaite pas que mes enfants soient élevés dans une société, surtout dans une ville de Gauche comme Paris, qui accepte que les femmes soient des objets et qu'une personne puisse décider d'aller violer une poupée par plaisir. Les rapports le démontrent, cela n'a pas diminué le nombre de viols. Bien au contraire, cela a permis à des personnes qui n'osaient passer à l'acte de le faire d'abord aux poupées, puis dans la réalité.

L'ouverture de cette maison close dans le 14^e arrondissement avait provoqué un scandale, et ce serait très décevant que ce type d'établissement s'installe également dans notre arrondissement. »

M. le Maire : « Je ne vois plus de demandes d'intervention, je pense que les arguments ont été pleinement exposés. Chaque élu est renvoyé à sa conscience pour décider du vote. Je rassure les personnes qui sont peut-être déçues que je renvoie à la Préfecture de police de décider si le projet est contraire ou non à l'ordre public, c'était aussi la réponse que j'avais apportée quand la question de l'ouverture du coffee-shop a été évoquée. Quand chaque institution joue son rôle, sans empiéter sur les fonctions d'une autre, cela fonctionne. La Préfecture a fermé cet établissement rapidement.

Sur ce sujet, comme sur le coffee-shop, je redis ma totale confiance dans le Préfet de police de Paris pour faire appliquer les lois et règlements en vigueur dans notre pays. Nous allons passer au vote. »

M. MARTINET : « Monsieur le Maire, je tiens à dire que je voterai comme vous et pour les mêmes raisons. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la loi du 13 avril 1946 dite loi « Marthe Richard », du nom de l'élue municipale parisienne qui fit fermer les maisons closes dans le département en 1946 avant de mener une campagne nationale pour l'adoption d'une loi marquant la fin de la prostitution organisée et la fermeture des maisons closes ;

Considérant que l'entreprise XDOLLS, sise à Paris 14^e et première du genre sur le territoire français, détourne la loi en proposant aux clients dans un lieu clos des prostituées en silicone ;

Considérant que cette entreprise a annoncé déménager au mois de septembre dans le quartier de la place de la Nation ;

Considérant la question écrite posée le 22 mars 2018 par Monsieur Pierre Laurent, sénateur de Paris, à Madame la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes sur les robots sexuels en général et sur l'entreprise XDOLLS à Paris, dans le 14^e arrondissement en particulier ;

Considérant que ladite entreprise ne peut se considérer comme « une salle de jeu » mais bien « une maison close de nouvelle génération », et donc le propriétaire pourrait être assimilé à un proxénète ;

Considérant qu'il s'agit d'un moyen détourné pour amener à l'acceptation par l'opinion au retour des « maisons closes » ;

Considérant que l'on assiste ainsi à une banalisation de la marchandisation du corps des femmes puisque l'on passe subrepticement de la femme objet à l'objet tout court ;

Considérant que cette activité porte une atteinte grave à la dignité humaine, principe à valeur constitutionnelle qui a par ailleurs été consacré par le Conseil d'État comme une composante de l'ordre public ;

Considérant qu'un tel lieu fait l'apologie de la prostitution par la présentation de poupées véhiculant une image stéréotypée à l'extrême des femmes, avec pour seule fonction celle de satisfaire le désir sexuel unilatéral du client, comme dans une relation prostitutionnelle interdite par la loi ;

Considérant que cette activité peut s'apparenter à la simulation de pratiques interdites par la loi que sont le viol et les agressions sexuelles dans la mesure il s'agit d'offrir un acte sexuel avec une « partenaire » réifiée, humiliée et inerte, comme dans le contexte d'un viol ;

Considérant que vus les modèles proposés la taille et le poids certaines poupées peuvent faire penser à des enfants ;

Considérant que cette activité favorise « la culture du viol », c'est-à-dire le système de violence symbolique présente de manière diffuse dans la société qui rend possible le passage à l'acte des agresseurs ;

Considérant qu'après la mise au jour d'un nombre considérable d'affaires dans lesquelles les femmes sont victimes de viol ou d'agression sexuelle, quelle que soit leur nationalité ou leur classe sociale, suite à « L'affaire Weinstein », il apparaît clairement que les viols et agressions sexuelles ne sont pas des actes isolés mais bien la conséquence d'un système dans lequel la violence envers les femmes est permise ;

Considérant que le propriétaire de l'entreprise XDOLLS a également eu diverses activités économiques qui démontrent qu'il n'hésite pas faire du profit et de l'argent avec toutes sortes d'activités, même celles qui flirtent avec la légalité ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre le sexisme et la représentation dégradée des femmes dans l'espace public ;

Considérant la lutte de la Ville de Paris contre le détournement de certains commerces de leur objet premier en lieu de prostitution, du type salon de massage ;

Sur proposition de Madame Marine MALBERG et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche ;

EMET LE VŒU QUE:

- la Ville de Paris envisage une procédure adéquate afin d'aller vers la fermeture de ces « maisons closes » de nouvelle génération ;

- la Ville de Paris interroge le législateur quant à la possibilité d'interdire des « maisons closes » de nouvelle génération.

M. le Maire : « Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Les élus des groupes Communistes-Front de Gauche, Union de la Droite et du Centre, et M. Bastien RECHER. Qui s'abstient ? Mme Nawel OUMER. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est repoussé. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201839 Vœu relatif au sursaut écologique : création d'un jardin et d'espaces de pratiques sportives en plein air sur la parcelle située 49 boulevard de Ménilmontant, 7-15 passage de la Folie Régnault et 6 rue René Villermé (11^e)

M. le Maire : « Ce vœu est présenté par Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Ce vœu demande que la parcelle du 49 boulevard de Ménilmontant, l'une des dernières parcelles non bétonnées du 11^e, soit préservée pour la création d'un jardin avec la plantation d'arbres, et d'espaces pour la pratique sportive en plein air, libre et gratuite.

Ce vœu se situe dans un contexte particulier qui correspond à l'appel au sursaut écologique lancé par Nicolas Hulot. Cet appel a été entendu par la société civile qui a défilé samedi dernier et qui va multiplier les initiatives. La question qui se pose maintenant est : est-ce que nous, décideurs politiques, allons répondre présents ou non à cet appel. Pour nous, élus écologistes, la réponse est clairement « oui » au sursaut écologique, et nous allons remettre en cause les vieux réflexes.

Bien évidemment, il faut des logements sociaux en grand nombre. Mais il existe plusieurs façons d'en produire : en réutilisant des bâtis existants, en conventionnant, en préemptant. Oui, le groupe Écologiste se bat aussi contre l'étalement urbain, particulièrement les zones pavillonnaires. À l'heure de la métropole et du Grand Paris, la politique de l'habitat doit se penser avec les collectivités de la métropole, et c'est à ce niveau qu'il faut agir.

Le groupe Écologiste veut aussi une ville plus propre et réduire les déchets. Nous avons et nous aurons des surfaces en sous-sol, les espaces en parking vont se libérer. Nous pourrions réutiliser ces espaces de parking en centre de valorisation des déchets.

C'est la raison pour laquelle nous faisons ce vœu, nous montrons ainsi que les politiques peuvent entendre la société civile quand elle demande la préservation des îlots de chaleur, d'arrêter l'imperméabilisation des sols et la préservation de la biodiversité de notre planète. »

M. le Maire : « Merci pour la présentation de ce vœu dont le sujet a déjà été abordé au Conseil d'arrondissement puisque nous avons eu un débat sur le devenir de cette parcelle à de très nombreuses reprises. Je réponds en l'absence de M. Patrick BLOCHE qui est associé au projet. Ce projet avait été décidé sous la dernière mandature et nous l'avons poursuivi pour créer à cet endroit un petit îlot qui réponde à une pluralité de besoins de notre ville. Notre responsabilité, en

tant qu'élus, est de répondre aux besoins de la population. Ils sont pluriels et variés, et comprennent la création d'espaces verts. Nous l'avons illustré de belle manière avec l'inauguration du jardin Truillot le week-end dernier, et nous aurons d'autres espaces verts à inaugurer d'ici la fin de la mandature.

Cette parcelle qui était auparavant un terrain d'éducation physique avec espace goudronné et une piste de course, proposera des surfaces équivalentes (2950 m² avant, 2880 m² en projet sans compter les parties annexes comme les vestiaires), en partie en plein air, d'autres couvertes.

85 logements sociaux seront également créés. Nous sommes dans un arrondissement à moins de 15 % de logements sociaux. Notre retard est important au vu des 9600 demandes de logements en attente. Nous préemptons, comme vous l'appellez de votre vœu. Nous acquerrons et conventionnons, mais nous n'avons quasiment pas de foncier disponible. Cet espace peut permettre de créer 85 logements sociaux, tout en recréant un espace vert (770 m² + 400 m² de toitures végétalisées), avec un point relais encombrants. M. Luc LEBON pourra détailler l'utilité et la pertinence de ce point relais, tant la question de la propreté et de l'évacuation des encombrants est un sujet complexe sur lequel nous avons à progresser. Quand je me promène dans les rues du 11^e arrondissement, je ne me satisfais pas de voir qu'il y a encore trop d'encombrants.

Concernant la trame verte et l'imperméabilisation, cette parcelle est en face du plus grand espace vert de Paris, le Père Lachaise, et derrière le plus grand espace vert du 11^e arrondissement, le square de la Roquette. Donc s'il y a un endroit où l'on peut faire ce programme, ça me semble être précisément celui-ci. Ces arguments ont déjà été présentés et échangés. Force est de constater que nous n'avons pas la même perception de cette parcelle. M. Luc LEBON souhaite prendre la parole. »

M. LEBON : « Je souhaite compléter le sujet du point relais encombrants. La dimension de propreté est une exigence très forte et légitime de nos concitoyens. L'installation temporaire d'une benne pour servir de point de stockage journalier des encombrants a déjà fait l'objet d'un débat et valide pleinement tout le projet, qui était de concevoir un véritable centre relais encombrants à cet endroit.

Nous avons nettement amélioré l'efficacité des rotations quotidiennes des équipes dans l'arrondissement. Je ne dis pas que la situation est parfaite, on a encore des progrès à faire, mais on a pu améliorer la situation depuis quelques mois grâce à de meilleures rotations et une plus grande efficacité des agents. Cela prouve qu'un tel équipement a toute sa pertinence pour collecter les encombrants déposés sur les trottoirs tous les jours. Les gens du 11^e arrondissement ont de petits logements et ont peu de moyens de stocker les encombrants qui finissent donc sur le trottoir. Pour être efficaces, nous avons besoin d'outils comme ça.

Au-delà de l'aspect de propreté, il y a aussi une dimension écologique. Nous avons une forte ambition de réduction des déchets finaux, et cela suppose de mettre en place notamment une logistique de recyclage des encombrants. Et cet équipement le permettra. Être au plus près des usages et des dépôts, c'est aussi une réponse à l'urgence environnementale. On ne peut pas se satisfaire d'évacuer et de mettre en incinération l'ensemble des dépôts à Paris car beaucoup de choses sont réutilisables ou recyclables. Recycler est un devoir essentiel si l'on veut répondre à ce sursaut environnemental.

On a aussi besoin de logements modernes au Plan Climat. On est dans une ville dense avec les contraintes de villes denses. Beaucoup de gens ont des problèmes de logement. On ne peut pas

l'oublier au nom de créations infinies d'espaces verts. Il faut trouver un équilibre. Cet endroit, qui se situe en face du plus grand espace vert parisien, me semble être un lieu où l'on retrouve cet équilibre. Je pense que ce projet répond parfaitement aux urgences environnementales qui se posent à notre collectivité. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre vont totalement s'associer au vœu présenté par les élu·e·s Ecologistes du 11^e arrondissement. Il faut non seulement un sursaut écologique sur cette parcelle, mais aussi sportif, touristique et démocratique :

Sursaut écologique : Vous avez cité les surfaces de verdure qui vont être créées. Mais elles ne sont pas vraies ; ces surfaces sont en réalité atomisées en une multitude de petits îlots. Certains ne sont pas accessibles, comme ceux que vous nous aviez promis sur les toits. La surface offerte aux Parisiens sera en réalité ridicule, voire inexistante en termes de surface de pleine terre, celle qui permet à de beaux végétaux de pousser.

Sursaut sportif : Vous avez indiqué les surfaces qui allaient bientôt augmenter grâce à l'empilement des structures sportives. Le problème vient du fait que ces structures sont tellement empilées qu'elles en arrivent jusqu'au bord des fenêtres des riverains, et c'est cet endroit que vous avez choisi pour mettre un panier de basket. Je pense que cette surface va vite fermer et que vous pourrez la soustraire à la surface totale. Vous vous apercevrez *in fine* que les usages sportifs de ce lieu sont bien moins importants que ceux prévus initialement.

Sursaut touristique : Il faudrait revoir ce projet du point de vue touristique. En effet, il bétonne l'un des joyaux du 11^e arrondissement, la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours, dont la vue sera obstruée depuis le boulevard qui longe le Père Lachaise. On aurait pu faire de cet endroit un lieu agréable à vivre, où les touristes qui se rendent au cimetière du Père Lachaise puissent s'arrêter, prendre des consommations, visualiser notre patrimoine culturel, profiter des espaces verts. Mais non, il y aura une barre de logement cachant tout ce patrimoine.

Sursaut démocratique : Le refus des riverains a été signifié à plusieurs reprises. Ce refus a été récemment amplifié par les usages du lieu qui ont été faits cet été. Les activités festives nocturnes ont généré tellement de bruit que le lieu a empêché de dormir tous ces riverains, même quand ils se résignaient à fermer leur fenêtre malgré la chaleur.

Et puis il faut un sursaut démocratique en termes de logement social. Vous créez du logement social à cet endroit, pourquoi pas ? Mais c'est un endroit déjà très dense en logement social et vous n'offrez pas les équipements urbains que ces personnes attendent légitimement.

Ce projet est une aberration. Nous demandons, s'il est encore temps, à ce que la Ville de Paris revienne sur le projet. »

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF souhaite intervenir. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci Monsieur le Maire. Je partage le considérant majeur de ce vœu, à savoir l'urgence écologique, mais aussi l'urgence sociale. Mais c'est aussi au nom de ce considérant que je ne suis pas d'accord avec la réponse apportée. Je pense qu'il faut préserver coûte que coûte les vrais espaces naturels, les terres agricoles, les espaces périphériques des villes qui sont progressivement grignotés par les centres commerciaux et les zones industrielles immondes, et par de l'habitat pavillonnaire qui s'étale à n'en plus finir.

Le plan biodiversité de Nicolas Hulot a l'ambition de limiter fortement cette imperméabilisation des sols. Il faut savoir que l'équivalent d'un département français disparaît sous le béton tous les 10 ans. Pour préserver ces vrais espaces naturels, il va falloir densifier, réutiliser, recomposer, imaginer et réinventer les espaces urbains.

Cet espace va permettre également de répondre à une certaine urgence sociale. Plus de 80 logements sociaux vont y être construits. Il y aura aussi ce centre de gestion des encombrants qui est absolument nécessaire. Notre collègue a évoqué la reconversion des parkings. Pourquoi pas ? Dans l'avenir, une partie de ces parkings pourront probablement servir à un autre usage. J'espère que les parkings de surface disparaîtront à terme.

Au nom de l'urgence écologique et sociale, je voterai contre ce vœu. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Permettez-moi de commencer par une petite anecdote : je me suis rendu cet été dans la friche éphémère de Ménilmontant pour y boire un verre et j'ai eu le temps d'étudier en détail la façade arrière de l'immeuble, situé rue de la Folie Régnault, sur lequel il y a une magnifique banderole « Sauvons notre stade ». Cette banderole est accrochée sur le balcon privatif d'un locataire ou propriétaire, et sur le balcon attenant, il y a un magnifique drapeau de la République de Cuba. J'extrapole peut-être, mais je pense que pour cet habitant, c'est une façon détournée de dire que lui n'est pas opposé au logement social, qu'il n'est pas opposé au développement d'équipements sportifs (je rappelle que la République de Cuba a remporté de nombreuses médailles d'or malgré la petitesse de sa population). Dans cet immeuble, s'il y a un habitant qui est opposé au projet, il y en a au moins un autre qui est favorable. Se référer systématiquement aux riverains est problématique car je ne pense pas qu'ils soient tous du même avis que vous. Il y en a autant de notre avis que de votre avis.

Mme MOREL, je n'ai pas compris pourquoi vous recourriez à ce pauvre M. Hulot pour nous reparler du projet du boulevard de Ménilmontant. Vous refusez d'entendre les explications pourtant claires de mon collègue Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. Lorsqu'on construit 85 nouveaux logements sociaux en centre ville, on évite la construction d'un lotissement de 85 pavillons qui occuperaient 4 hectares de terre agricole. Densifier les centres-villes, c'est éviter l'étalement urbain et préserver des espaces réellement naturels, ce qui n'est pas le cas de cette parcelle construite il y a un certain temps.

Je ne vais pas revenir sur le joyau de Notre-Dame du Perpétuel Secours, qui ferait bien de secourir sa propre toiture, recouverte par une bâche d'un bleu éclatant

Vous parlez aussi de l'importance des logements sociaux dans le quartier. Dans l'îlot, il n'y a qu'un seul autre immeuble de logement social, celui qui cache à notre vue la façade principale de la basilique. C'est le seul dans tout l'îlot. Ne dites pas qu'il y a trop de logements sociaux, c'est l'argument que vous utilisez à chaque fois et cela s'avère faux. On est dans une moyenne de 14 % de logements sociaux dans l'arrondissement. On n'en a pas assez, pas beaucoup, et on n'a pas de concentration.

La position du groupe Communiste n'a pas changé. Ce projet est absolument nécessaire. Nous avons besoin de logements sociaux, de véritables équipements sportifs, et d'un centre de valorisation des encombrants. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je voulais dire que j'adhère complètement au cri de Nicolas Hulot sur le sursaut écologique, mais il ne faut pas mettre du sursaut là où il n'y a que de la banalité. Nous voulons tous des espaces verts. Mais quand on parle de densité, il faut parler de densité globale. Ce quartier bénéficie déjà du square de la Roquette, l'un des plus grands jardins du 11^e, et du cimetière du Père Lachaise. On est dans une proximité d'espaces verts qui existent déjà. Je ne vois pas où est la valeur ajoutée écologique, d'autant plus qu'on a un projet qui permet d'avoir une mixité des usages, du logement et des équipements sportifs, des espaces verts et un centre de valorisation des encombrants. La valeur ajoutée réside là.

Par ailleurs, quand on parle de sursaut écologique, il faut se confronter à des événements difficiles rejetés par le plus grand nombre d'entre nous. Ce qui est difficile, c'est la gestion des encombrants car personne n'en veut près de chez lui. Les gens veulent bien des encombrants mais loin de chez soi, même dans des parkings qu'on ne voit pas. C'est ça la valeur ajoutée écologique : faire accepter ce projet difficile d'économie circulaire, de gestion du réemploi, de la liaison avec la ressourcerie proche. C'est ça la valeur rajoutée, pas davantage d'espaces verts. C'est pourquoi je ne parlerai pas de sursaut écologique. »

M. le Maire : « Merci. Je constate que ce sujet nous passionne toujours autant depuis le début du mandat, et même avant puisqu'il a été l'objet de débats au cours de la campagne municipale 2014. Nous allons être fidèles au mandat qui nous a été confié par les Parisiens à l'époque, en rejetant ce vœu. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'urgence absolue à donner à l'écologie par l'adaptation de Paris au dérèglement climatique, un sursaut est nécessaire pour :

- Agir contre les vagues de chaleur qui s'abattent chaque année davantage dans les grandes villes et en particulier à Paris,
- Agir pour préserver des parcelles de pleine terre qui favorisent le ruissellement de l'eau de pluie,
- Agir pour poursuivre l'engagement de notre majorité de réaliser la plantation des 20 000 arbres durant la mandature ;

Considérant l'urgence d'agir pour lutter contre la densification, particulièrement dans l'Est parisien et tout particulièrement dans le 11^e qui est l'arrondissement le plus dense de Paris ;

Considérant l'urgence d'agir pour préserver des espaces de respiration dans les zones denses qui permettent la pratique sportive en plein air, libre et gratuite ;

Considérant le projet dit du « TEP de Ménilmontant », situé sur les parcelles des 49 boulevard de Ménilmontant, 7-15 passage de la Folie Regnault et 6 rue René Villermé (11^e) est un projet rejeté par de nombreux parisiens en raison d'une programmation trop lourde pour une parcelle peu étendue ;

Considérant les recours déposés contre le permis de construire ;

Considérant le passif de la concertation sur cette opération, le projet présenté lors des réunions publiques s'étant révélé différent de celui retenu pour le permis de construire ;

Considérant le succès de l'animation de la friche par la Base Filante pendant tout l'été ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu.e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU QUE:

La parcelle du 49 boulevard de Ménilmontant, l'une des dernières parcelles non bétonnées du 11^e, soit préservée pour la création d'un jardin avec la plantation d'arbres, et d'espaces pour la pratique sportive en plein air, libre et gratuite.

M. le Maire : « Qui est pour le vœu ? Les élus des groupes Europe Ecologie-Les Verts, et Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Ce vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201840 Vœu relatif à la lutte contre les cambriolages en hausse à Paris

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole pour présenter le vœu. »

M. LEFORT : « Le Ministère de l'Intérieur a publié cet été des statistiques qui ne sont pas très laudatives pour la Ville de Paris. C'est la seule ville de France à connaître une progression à deux chiffres des cambriolages : 18 %, soit plus 5700 faits. En comparaison, Marseille n'a connu qu'une hausse de 6 %. Il est donc temps que la Ville et la Préfecture travaillent ensemble pour s'attaquer particulièrement à ce mal.

Nous savons que la Ville de Paris a regroupé dans la Direction de la Prévention, Sécurité et Protection (DPSP) un certain nombre d'agents qui ne sont pas réellement armés (ils n'ont qu'une bombe lacrymogène et un bâton) et qui n'ont ainsi pas les mêmes capacités d'intervention qu'une véritable police municipale, qui est armée de pistolets. Cette situation est particulièrement préjudiciable si l'on veut envoyer ces agents sur les sites car en face, les cambrioleurs ou les terroristes sont de plus en plus armés et prennent de plus en plus ces personnes pour cible. Il est donc temps que nous réfléchissions à créer une véritable police municipale armée à Paris, qui travaillerait en lien étroit avec la Police Nationale, afin de lutter notamment contre le fléau croissant du cambriolage à Paris.

Le soutien de la population existe via des plateformes en ligne comme « Voisins vigilants » et « Participation citoyenne », mis en place pour cette dernière par la gendarmerie en province. Ces plateformes permettent aux voisins de se constituer en réseau et d'identifier les personnes qui ne partent pas en vacances afin de leur demander d'avoir une vigilance particulière en cas d'activité suspecte chez leurs voisins absents. Ce voisin vigilant pourra ainsi alerter les services de police. De nombreuses villes en France ont mis en place ce type de plateforme, ce qui explique peut-être le fait qu'elles ont de meilleurs résultats par rapport à la ville de Paris en matière de lutte contre le cambriolage. Dans le deuxième volet de notre vœu, nous demandons donc que la Ville de Paris favorise le développement de ce type de plateforme, comme « Voisins vigilants », issue du secteur marchand, ou la création d'une plateforme équivalente à « Participation citoyenne » avec la Préfecture de police afin qu'il y ait davantage d'interactions entre les habitants et la police, particulièrement sur le thème du cambriolage qui, je le répète, est un fléau en très forte hausse à Paris. »

M. le Maire : « M. Stéphane MARTINET va vous répondre. »

M. MARTINET : « Votre vœu vous honore parce qu'il montre le soin que vous avez de nos concitoyens. Je voudrais vous dire que nous partageons les mêmes préoccupations. Vous parliez d'éléments très précis, mais je ne sais pas où vous avez trouvé votre taux de 18 % de hausse et les 5700 faits. Je vais vous donner les chiffres que le Préfet de police a communiqués : sur les sept premiers mois de 2018, 9917 faits ont été identifiés à Paris, soit une augmentation de 16,06 %. Il y a plus de faits que vous n'en mentionnez, mais qui correspondent à une augmentation légèrement plus basse. Mais à 2% près, je peux considérer comme vous qu'il y a matière à se mobiliser.

Vous n'êtes que conseiller d'arrondissement et pas encore conseiller de Paris, donc je voulais vous transmettre cette information : nous avons seulement une augmentation de 1.68 % dans l'arrondissement. C'est toujours 1,68 % de trop, nous préférerions que cela corresponde à une baisse. Mais comparé au chiffre de Paris, c'est tout à fait encourageant. D'autant plus que la tendance à des chiffres très bas est partagée dans l'Est de Paris, alors que l'augmentation s'illustre ailleurs. Comme vous interpellez la Ville de Paris et les arrondissements, je vous invite à interpeller nos collègues de l'Ouest de Paris, si vous voyez ce que je veux dire.

Vous parlez de la mobilisation de la DPSP, mais une chose m'échappe. Il est clair que la DPSP n'est pas une police nationale, et les cambriolages relèvent de la responsabilité de la police nationale. Vous dérivez vers l'armement de la DPSP, mais je ne vois pas ce que cela a à voir avec le cambriolage.

Par ailleurs, dans les chiffres que je possède, il est montré qu'il n'y a pas de prévalence de cambriolage dans le logement social. Peut-être qu'ils ont moins de choses à voler quand les personnes habitent dans un logement social. Ceci étant, pour ce qui concerne le logement social, les bailleurs sociaux se mobilisent, et le Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS), groupe de prévention, d'intervention et de sécurité financé en partie par la Ville et les bailleurs sociaux, est à la disposition de ces bailleurs. En tant que Ville de Paris, nous nous préoccupons d'un patrimoine que nous finançons, même s'il ne nous appartient pas.

Ensuite vous dérivez sur le banditisme et le terrorisme. Mais ces sujets sont de la responsabilité de la police nationale. Je pense que cela ne vous honore pas d'évoquer ce genre de chose lorsqu'on parle de cambriolages. Le terrorisme n'a rien à voir avec le cambriolage. Imaginer que les policiers français ne sont pas complètement mobilisés sur le banditisme et le terrorisme, c'est dégrader leur image des policiers.

Vous nous demandez de prendre la pleine mesure du retard de la Ville quant à la prévention des cambriolages. Il est dommage que vous ne sachiez pas ce que nous faisons. Peut-être que vous ne vous renseignez pas assez, mais la Maire de Paris communique régulièrement sur ces questions devant le Conseil de Paris. Elle interpelle et écrit au Préfet de police, elle lui propose même de lui apporter de l'aide. Encore faudrait-il que nous ayons ses analyses, suite aux informations que le Préfet nous communique, de façon à ce que nos points de vue soient objectivés et que nous puissions intervenir et travailler à la prévention du cambriolage, en complément des actions menées par la police.

L'État a lui-même indiqué à la Ville de Paris qu'ils ne pouvaient pas mettre en place sur le territoire parisien les dispositifs que vous avez évoqués, car il ne vous a pas échappé que, dans le cadre de la séparation des pouvoirs concernant la Ville de Paris, la question de police relève de l'État et non pas de la Ville. C'est le Préfet de police qui décide si des organismes, qui sont des réunions qui sont sur une base d'une société privée ou sur une base associative, peuvent exister

sur le territoire parisien et intervenir à ce titre. En l'occurrence, une réponse a été apportée par les préfets et les différents gouvernements, dont certains qui émanaient du parti politique dont vous faites partie. Jusqu'à ce jour, ces organismes ne peuvent pas intervenir sur le territoire parisien, et des ersatz ne pourraient pas non plus être mis en place. Je pense que j'ai apporté des réponses à vos questions. Si vous souhaitez consulter les chiffres que j'ai mentionnés, je tiens les fiches à votre disposition. Je ne pourrai pas vous les remettre car elles appartiennent au Maire, mais je pourrais vous donner lecture. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Il n'est pas une bonne chose d'armer les polices municipales. En l'occurrence, nous n'avons pas de police municipale, nous avons juste la DPSP.

Nous ne voulons pas armer la police municipale pour plusieurs raisons :

- Ce serait laisser l'État continuer à se désengager. Si nous nous investissons, cela demanderait des efforts en investissement très importants parce qu'il y a des enjeux de formation par exemple. On connaît la propension de l'État à abandonner des secteurs entiers d'institutions qui permettent la cohésion nationale, comme la police nationale. Si nous investissons dans une police municipale, l'État continuera à supprimer des postes de fonctionnaires de police, et à fermer des commissariats, comme dans notre arrondissement.
- Vous n'avez pas évoqué des statistiques telles que l'augmentation très importante du recours aux armes à feu par les agents de la police municipale et l'augmentation concomitante du nombre de blessés par balle suite à l'intervention des forces de l'ordre. Cela pose notamment un problème de formation des agents de police, et tous les syndicats de police le notent. On ne peut pas régler ces problèmes de cambriolage par la multiplication d'armes à feu dans l'espace public. Cela poserait des problèmes trop graves et des coûts trop importants, et on ne peut pas accepter le désengagement de l'État. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « Concernant la source de mes chiffres, M. MARTINET, il s'agit de statistiques semestrielles du Ministère de l'Intérieur qui ont été citées par *Le Figaro* du 27 août 2018. Concernant le reste de vos commentaires, je pense que je vais arriver à vous convaincre que notre vœu englobe finalement l'ensemble de vos propositions, et que M. TIBERTI et vous devriez pouvoir le voter.

La DPSP et ses agents de la Ville de Paris ne forment pas une police municipale ou nationale, et n'ont donc pas à intervenir sur les cambriolages. C'est justement pour cette raison que je demande qu'ils soient transformés en police municipale afin qu'ils puissent intervenir lors de cambriolages.

Vous disiez que j'avais dérivé sur le grand banditisme et le terrorisme. Je n'ai pas affirmé que les cambrioleurs étaient des grands bandits et des terroristes, j'ai dit que la violence dont la société est victime, notamment le 11^e arrondissement, est de plus en plus importante parce qu'elle est également émaillée de ce type de violence liées au banditisme et au terrorisme. Il est donc d'autant plus important que ceux qui sont censés nous protéger, les policiers et les agents de la DPSP, soient outillés face à ces nouvelles menaces. Il ne s'agissait pas d'un lien direct avec les cambriolages, mais plutôt d'un argument pour plaider l'armement des agents la DPSP.

Sur le fait que c'est le Préfet qui décide car il a les pouvoirs de police sur les actions menées contre les cambrioleurs, je suis d'accord. C'est la raison pour laquelle je demande à ce que soit créée une police municipale pour qu'un pouvoir accru soit confié aux maires d'arrondissement, avec la possibilité de demander à cette police d'intervenir sur des lieux que le maire estime comme essentiels, mais tout en gardant un lien avec la Préfecture de police, la police nationale, de manière à ce que l'État ne se désengage pas de ses missions régaliennes, particulièrement à Paris. Quand de grandes manifestations nationales ont lieu à Paris, c'est à l'État, et non à la police municipale, de les protéger.

Sur le point de l'augmentation du recours aux armes à feu par les policiers, s'ils y ont recours, ce n'est pas pour une question de manque de confiance, c'est parce qu'il y a une augmentation des violences contre lesquelles ils doivent faire face. Il s'agit simplement d'une adaptation à la nouvelle brutalité de notre société. La première chose à faire quand on demande à quelqu'un de risquer sa vie pour nous protéger, c'est de l'armer, de l'outiller correctement face à ces nouvelles menaces.»

M. le Maire : «Je pense que les arguments essentiels ont été échangés. Comme tous les maires d'arrondissement, je reçois tous les mois une fiche du Préfet de police. M. Stéphane MARTINET la reçoit également. Cette fiche comporte un volet « Paris » et un volet « 11^e arrondissement », et retranscrit l'activité de la police dans le 11^e arrondissement, et en particulier le nombre de crimes et délits recensés. Elle est divisée en trois catégories :

- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (coups et blessures). Les derniers chiffres reçus comparent les sept premiers mois des années 2017 et 2018 : le chiffre est en baisse de 4,5 % dans l'arrondissement.
- Les atteintes aux biens (vols violents sans arme à feu, vols liés à l'automobile, cambriolages, destructions et dégradations, vols à main armée) : l'ensemble de ces actes est en baisse de 0,64 %.
- Les comportements portant atteinte à la tranquillité publique (rodéos automobiles, dégradations de mobiliers urbains, coups de feu, injures, menaces, rixes, tapages) : baisse de 15,73 %.

Vous utilisez des chiffres cités par *Le Figaro* à partir desquels vous créez un sujet, alors que ces chiffres doivent nous rendre fiers de l'action et de l'efficacité de la police nationale à Paris, ainsi que de la confiance que nos concitoyens peuvent mettre en elle. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes. Oui il y a des cambriolages, mais tous les moyens de la Préfecture de police sont mobilisés, avec un dialogue permanent et le soutien des élus parisiens. Nous avons régulièrement des réunions avec le Préfet, le Procureur de la République, la Maire de Paris et les vingt maires d'arrondissement, au cours desquelles nous balayons ces sujets. C'est une question suffisamment sérieuse pour qu'elle soit prise sans esprit partisan. J'espère que ces éléments vous rassureront et vont nous permettre de conclure ce débat.»

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les statistiques publiées cet été par le Ministère de l'intérieur indiquant que Paris était le seul département de France où les cambriolages de résidences ont fortement augmenté durant les six premiers mois de l'année, avec une croissance de 18%, soit plus de 5700 faits ;

Considérant que l'été et le printemps facilitent particulièrement les intrusions, par les fenêtres des étages inférieurs laissées ouvertes pour aérer les appartements la nuit notamment ;

Considérant que les agents de la Ville de Paris, regroupés dans la Direction de la Prévention, Sécurité et Protection (DPSP), ne sont pas réellement armés et n'ont donc pas les mêmes capacités d'intervention qu'une véritable police municipale, ce qui est particulièrement préjudiciable à l'efficacité de leur mission dans un contexte où le banditisme, voire le terrorisme, est de mieux en mieux armé, et où les forces de l'ordre sont de plus en plus des cibles ;

Considérant que plusieurs centaines de communes de France ont déjà organisé des réseaux de citoyens via deux dispositifs principalement, « Voisins vigilants » et « Participation citoyenne », le premier étant privé, le second encadré par la gendarmerie ;

Considérant que ces plateformes sont efficaces et utiles car d'une part elles permettent aux habitants qui partent en vacances d'identifier des voisins qui restent dans la capitale, et qui acceptent de prévenir en cas d'activité suspecte chez eux en leur absence, et d'autre part elles facilitent le travail des forces de l'ordre par des signalements qui améliorent leur réactivité ;

Considérant que dans certains quartiers du 11^e arrondissement, Bastille notamment, les habitants commencent à s'organiser via des plateformes du type « Voisins vigilants », mais qu'ils sont encore trop peu nombreux à y être inscrits pour que ces dispositifs soient opérationnels ;

Considérant que ces dispositifs seraient aussi utiles pour signaler les intrusions dans les parkings, fléau particulièrement actif dans le 11^e arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VOEU :

- que la Mairie du 11^e prenne la pleine mesure du retard de la ville quant à la prévention des cambriolages, et se donne de vrais moyens de lutte,
- que la Mairie du 11^e étudie avec le commissariat du 11^e un dispositif équivalent à « Participation citoyenne » mis en place par la gendarmerie en province,
- que la Mairie du 11^e mène une campagne de sensibilisation auprès de la population pour l'inciter à s'inscrire à des dispositifs tels que « Voisins vigilants », ou à « Participation citoyenne » lorsque ce dernier sera opérationnel,
- que la Mairie du 11^e demande à la maire de Paris de mettre en place une véritable police municipale armée, qui travaillera en lien étroit avec la police nationale, afin de mieux lutter contre ce fléau.

M. le Maire : « Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Ce vœu est rejeté »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201841 Vœu relatif à la sécurisation des abords des établissements scolaires esplanade Roger Linet et rue Jean-Pierre Timbaud

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT va présenter le vœu. »

M. LEFORT : « Cela fait plusieurs années que les écoles, les crèches et autres usagers de cette place située en face de la Maison des Métallos, rue Jean-Pierre Timbaud, demandent à ce que les

voitures aillent moins vite et que les usages soient mieux régulés entre les deux-roues et les piétons. L'esplanade a été refaite et la marche entre le trottoir et la chaussée a complètement disparu à certains endroits. De plus, le marquage au sol des passages piétons a aussi disparu. Il y a donc une nécessité, notamment en cette rentrée des classes, d'intervenir rapidement de sorte que les enfants qui découvrent leur école et son environnement urbain, qui n'ont donc pas encore les bons réflexes de sécurité, puissent avoir un accès sécurisé. Nous avons déjà alerté la majorité municipale par courrier il y a un an et demi et ce courrier était resté sans suite.

Une pétition a été lancée par les riverains avant l'été suite au ras-le-bol provoqué par l'inaction de la Mairie. Nous avons eu une bonne surprise lors de la dernière réunion du conseil de quartier Belleville : il a été annoncé que des budgets avaient été mobilisés pour ajouter quelques ralentisseurs sur cette portion de route. Mais à la rentrée des classes, les parents se sont aperçus que rien n'a été fait pendant l'été, alors qu'il s'agit de la période la plus propice pour faire des travaux. Nous saisissons donc le Conseil d'arrondissement pour que les choses bougent.

Nous demandons donc de façon très urgente, étant donné la dangerosité de cette place, que du personnel en gilet jaune puisse faire la circulation devant les différentes écoles de la place. Nous demandons aussi que les travaux évoqués soient engagés, notamment les ralentisseurs le long de la rue Jean-Pierre Timbaud, ainsi que des panneaux indiquant aux véhicules la présence d'enfants et la réfection de la peinture au sol des passages piétons.

Certains angles morts au carrefour empêchent par ailleurs les piétons de voir les voitures arriver ; il faudrait traiter ce problème en remplaçant quelques zones de stationnement de voitures par des zones de stationnement deux-roues pour que les gros camions ne soient plus des obstacles à la visibilité des piétons.

Enfin, nous demandons que les zones de chaussée qui sont particulièrement glissantes sur l'esplanade soient signalées aux deux-roues afin d'éviter les accidents. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Pierre JAPHET, allons-nous protéger les enfants de la rue Jean-Pierre Timbaud ? »

M. JAPHET : « La réponse est oui. M. LEFORT, je vais vous répondre sur le fond et la forme. Je vais commencer par la forme car elle me gêne beaucoup. »

Vous le savez, et vous avez l'honnêteté de le dire dans votre vœu, ces sujets sont des sujets dont on s'est emparés. J'ai rencontré les conseillers de quartier lors d'une réunion le 19 juin dernier et nous avons échangé sur toutes les difficultés du quartier en matière de circulation et de sécurité routière. Dans le compte-rendu que j'en ai fait, on retrouve tout ce que vous évoqué dans votre vœu. Vous êtes coutumier du fait, vous avez tendance à faire des vœux qui consistent à vous réapproprier l'action municipale pour ainsi prétendre découvrir un sujet et espérer qu'on vote votre vœu, et donner l'impression qu'on agit grâce à vous. La ficelle est trop grosse. Ce n'est pas une manière de faire, on ne peut pas interférer de cette façon dans l'action municipale. Que vous demandiez au Conseil d'arrondissement pourquoi les travaux n'ont pas été réalisés pendant l'été et quelle est la position de la Mairie sur la question (c'est ce que Mme SPINNEWEBER fera au sujet des travaux sur la place Léon Blum) serait la bonne procédure. Vous savez que l'on s'occupe de cette situation. Si elle n'évolue pas comme vous le souhaiteriez, vous avez la possibilité de poser une question. Mais ne déposez pas un vœu comme si vous étiez à l'origine des idées. C'est la raison pour laquelle j'appellerai à voter contre ce vœu.

Sur le fond, toutes ces mesures ont été identifiées lors de notre réunion avec les conseillers de quartier Belleville - Saint Maur. Je me suis effectivement emballé lorsque la Direction de la Voirie

m'avait dit qu'elle avait des crédits et que les aménagements pouvaient être faits cet été. J'ai été ravi de faire cette annonce. Mais j'ai découvert à la rentrée qu'il n'en était rien. J'ai donc contacté la Direction de la Voirie pour en connaître les raisons. Ils ont indiqué que la pose de ralentisseurs et le renforcement de la signalétique horizontale, pour éviter que des véhicules s'engagent à tort dans l'aire piétonne, seraient effectués d'ici fin septembre.

On a encore un certain nombre de sujets à aborder comme le carrefour entre les rues Jean-Pierre Timbaud et Moulin Joly. Nous nous sommes emparés de ces sujets et j'aurais effectivement aimé que cela se fasse en été comme cela m'avait été annoncé.

J'apporte une précision sur les gilets jaunes, leur affectation dépend de la Préfecture de police et de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) car ils ont une grille d'analyse des risques, école par école. Les priorités sont axées sur les situations qui sont jugées les plus risquées. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas à cet endroit, mais on peut demander un réexamen pour évaluer les risques. C'est tout ce que l'on peut faire en tant que mairie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse très claire. M. Florent HUBERT a demandé la parole. »

M. HUBERT : « Le terme « inaction » utilisé par M. LEFORT m'a réveillé. Je suis obligé de vous dire M. LEFORT, comme l'a indiqué mon collègue Pierre JAPHET, que l'on n'attend pas vos vœux pour agir, notamment dans le quartier Belleville - Saint Maur. En l'occurrence, si on enlève les opérations de rayonnement parisien, c'est le quartier dans lequel on concentre le plus d'investissements localisés. Si vous vous êtes baladé récemment dans ce quartier, vous avez vu qu'on a refait le parvis de l'église Saint Joseph des Nations, les chaussées, les trottoirs des rues Morand, Saint Maur, Robert Houdin, Desargues, Moulin Joly. Et on va bientôt reprendre la place Jean Ferrat et lancer l'opération de réaménagement de la rue Vaucouleurs et du boulevard de Belleville. Donc vous entendre parler d'inaction m'agace. A la limite, je vous remercie pour votre impatience sourcilieuse en la matière. Nous avons effectivement pris l'engagement de ces travaux de sécurisation et d'apaisement sur la rue Timbaud avant la rentrée, et ces travaux n'ont pas été faits. On le regrette aussi, mais ces travaux sont prévus dans le plan de charge des services techniques au mois de septembre depuis bien longtemps. Votre vœu est donc sans objet. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « M. JAPHET, je suis un garçon bien élevé mais je suis aussi un garçon tenace. Vous dites que je me réapproprie l'action municipale avec mes vœux. Alors, je peux en faire beaucoup. Il suffit de lire le journal municipal et de faire un vœu pour demander que chaque projet potentiellement dans les tuyaux s'accélère. De cette façon, on peut meubler un conseil municipal qui finirait à 3H du matin. Mais je vous l'épargne. »

D'autant plus qu'avec mon expérience de vieil élu municipal, j'effectue maintenant un pré-vœu avant d'envoyer un vœu. Par exemple M. JAPHET, je vous avais envoyé un courrier pour vous suggérer de mettre des ralentisseurs rue Jean-Pierre Timbaud parce que les riverains m'ont demandé de le faire. C'est sympathique de ma part, je n'attaque pas tout de suite. Je vous ai envoyé ce courrier il y a deux ans. Je me suis dit que M. JAPHET, qui se dit réactif, va réagir et qu'il est en train de creuser le goudron pour installer un ralentisseur avec son petit gilet jaune. Non, cela fait deux ans que j'attends, telle Pénélope attend Ulysse. Enquêtant sur ce qu'en pensaient les riverains je me suis aperçu qu'ils avaient eux-mêmes cette même impatience, qu'ils étaient déjà en train de pétitionner, préparant leurs fourches... Je me suis dit alors qu'il fallait calmer le débat et suggérer à l'ensemble de la majorité municipale une vraie action réactive pour

cette rentrée. En effet, je peux légitimement avoir certaines craintes quand j'apprends lors de conseils de quartier que des budgets ont été libérés par la Ville de Paris, étant donné le peu d'argent qui reste dans les caisses de la Ville et vu la façon dont vous ponctionnez notamment les bailleurs sociaux, sous forme de loyer capitalisé par exemple, pour arriver à combler des budgets difficiles chaque année... L'argent se faisant rare, surtout en fin de mandat, on pouvait croire que votre annonce avait peut-être pour vocation d'endormir le client, puisque ce sujet traîne depuis deux ans.

C'est la raison pour laquelle, après avoir fait ce pré-vœu il y a deux ans, je suis passé à la vitesse supérieure. Je vous garantis que je ne le fais pas pour tous les sujets qui m'animent. J'ai le souci de ménager vos forces en cette fin de mandat... »

M. le Maire : « Nous voilà rassurés. Nous avons pu le constater au vu du nombre d'interventions durant ce Conseil d'arrondissement. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la dangerosité de l'esplanade Roger Linet et de la rue Jean-Pierre Timbaud à proximité de la Maison des métaux, du fait de la pente des rues dénuées de ralentisseurs, de marquages au sol effacés, de passages piétons à faible visibilité ;

Considérant la présence dans cette zone d'un nombre considérable d'établissements recevant du public, et notamment de jeunes enfants : crèches, écoles, espaces culturels, lieu de culte ;

Considérant les inquiétudes exprimées depuis plusieurs années par les directions et parents d'élèves de l'école impasse de la Baleine et de l'école Saint Paul, et le courrier adressé par les élus les Républicains en août 2016 à l'équipe municipale pour suggérer aimablement la mise en place de ralentisseurs, courrier resté sans réponse ;

Considérant que face à l'inaction de la Mairie, les parents d'élèves des écoles et les riverains ont directement interpellé la Mairie début 2018, puis lancé une pétition avant l'été ;

Considérant que lors de la plénière du conseil de quartier Belleville du 4 juillet, l'équipe municipale a annoncé avoir trouvé des financements pour engager les travaux ;

Considérant que deux mois plus tard, alors que la rentrée bat son plein, il est constaté qu'aucune action n'a été entreprise durant l'été, alors que c'était le moment le plus propice, et que l'année scolaire débute donc avec les mêmes zones d'insécurité, d'autant plus sensibles que des élèves non habitués des lieux arrivent en ce début d'année ;

Considérant l'inquiétude légitime de voir cette situation perdurer, alors que la Mairie a les plus grandes difficultés à trouver des fonds en cette fin d'un mandat particulièrement dispendieux ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- que du personnel « gilet jaune » soit mobilisé très rapidement aux sorties des écoles pour protéger sans tarder les enfants à leur traversée des rues ;
- que soient engagés les travaux évoqués par la mairie en conseil de quartier Belleville, en tenant compte des besoins précis exprimés par les habitants :
 - ralentisseurs le long de la rue Jean-Pierre Timbaud, depuis le boulevard de Belleville, ainsi que dans certaines rues adjacentes (rue Moret),

- panneaux indiquant la présence d'enfants et les sorties d'écoles,
- peintures au sol, des passages piétons notamment ;
- que le stationnement de voitures à l'angle entre rue Jean-Pierre Timbaud et rue du Moulin Joly soit remplacé pour que les piétons gagnent en visibilité à ce carrefour ;
- que l'espace piéton de l'esplanade Roger Linet soit plus clairement séparé des chaussées par des signalisations verticales et horizontales visibles ;
- que soient signalées aux deux roues les zones de chaussées rendues particulièrement glissantes par les pavés lisses de l'esplanade Roger Linet.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Ce vœu est rejeté »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTION ORALE ADRESSÉE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11201807 Question orale relative aux travaux d'aménagement des pistes cyclables boulevard Voltaire au niveau de la place Léon Blum

M. le Maire : « Il reste une question orale, posée par Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire. Considérant les travaux réalisés place Léon Blum dans le cadre de la création de pistes cyclables sur le boulevard Voltaire,

Considérant le retard pris par ce chantier initialement prévu de mai à juin, provoquant des nuisances subies par les riverains,

Considérant que ces travaux de voirie, dont le périmètre suit la future géographie de la place équipée de pistes cyclables, commencent à provoquer des embouteillages et des nuisances sonores sur les rues convergentes, notamment les rues de la Roquette, Ledru Rollin et Godefroy Cavaignac, alors que l'activité reprend en cette rentrée scolaire,

Les élus et élues du groupe Union de la Droite et du Centre, vous posent deux questions :

- Quelle est la date actualisée de fin des travaux liés à la création des pistes cyclables sur le boulevard Voltaire au niveau de la place Léon Blum ?
- Quelles sont, à l'aune des difficultés d'accès à la place constatées en ce moment, les analyses faites par la Mairie quant à la configuration définitive de la place afin de maintenir la fluidité de circulation sur les voies desservant le centre du 11^e arrondissement, notamment en ce qui concerne le phasage des feux sur cette place ? »

M. le Maire : « Merci. Je vais donner la parole à M. Pierre JAPHET pour répondre, mais il est dommage que ce Conseil ne se tienne pas lundi prochain, car les emprises du chantier en cours seront enlevées ce lundi. »

M. JAPHET : « Merci de votre question Mme SPINNEWEBER. Monsieur le Maire vient d'annoncer la bonne nouvelle. Il restera toutefois quelques emprises autour des feux temporaires jusqu'à la fin du mois car il y a une rupture de stock des feux. Par rapport au délai initialement annoncé sur ce projet, il y a eu un léger glissement de mai à juin. Sur ce type de projet très lourd, un retard de deux mois n'est pas inhabituel.

Concernant le fonctionnement de la place, on ne peut pas donner un jugement aujourd'hui. Nous sommes sur un chantier avec des emprises plus importantes que l'aménagement définitif. La fermeture du boulevard Voltaire, à la sortie de la place en direction de République, est ce qui crée la congestion. Quand la circulation sera rétablie dans les deux sens sur le boulevard Voltaire, la situation sera différente.

J'en profite pour vous donner un point d'actualité sur la suite du chantier. Il était prévu de continuer le chantier de la place Léon Blum jusqu'à Nation, avec une mise en sens unique dans le sens Léon Blum-Nation. Pour des raisons de coordination avec le chantier de la place de la Nation, on ne va pas entamer tout de suite la section à partir de la place Léon Blum, mais c'est la section entre la rue de Montreuil et la place de la Nation qui sera traitée, afin de faire la jonction avec la place de la Nation. C'est un chantier beaucoup plus léger qu'on a pu connaître puisqu'il n'y a pas de création de piste pompier sur les trottoirs. Il n'y aura ainsi uniquement qu'une création de piste cyclable, avec la pose de séparateurs sur la chaussée. Il n'y aura pas de mise à sens unique sur cette portion pendant les travaux. Avec Monsieur le Maire, nous avons rencontré les commerçants cette semaine pour les prévenir de cette modification. Une fois que ce tronçon à proximité de la place de la Nation sera réalisé (à partir de lundi, jusqu'à mi-octobre), on va reprendre le cours « normal » des travaux. Le calendrier des travaux est :

- Tronçon place Léon Blum – Charonne, de mi-octobre au 20 décembre
- Charonne - Léon Frot, de janvier à mi-avril
- Léon Frot – rue de Montreuil, de mi-avril à fin juin

M. le Maire : « Merci pour votre question qui a permis de faire le point sur cet important chantier de notre arrondissement. »

À 22h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé, il nous reste à traiter les questions posées par des habitants. Pour la première question, j'appelle Jean-Baptiste INGOLD. Mme Joëlle MOREL et M. Florent HUBERT se préparent à vous répondre. »

Question relative à la végétalisation de l'avenue de Bouvines

M. INGOLD : « Bonjour. Nous avons appris par le site *paris.fr/ruesvegetales* que l'avenue de Bouvines était retenue pour le dispositif de végétalisation participative renforcée par les moyens de la Ville. Par ailleurs, une deuxième rue commence lundi sa concertation au niveau du métro Saint Ambroise. Nous aimerions être associés en amont au processus de concertation, et éventuellement co-organiser avec les services cette concertation. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à Mme Joëlle MOREL. »

M. MOREL : « Merci M. INGOLD pour cette question. Les services de la Ville de Paris, et en particulier la Direction des espaces verts, avaient proposé l'avenue de Bouvines et la rue Lacharrière pour bénéficier de la création de la rue végétale. L'objectif de la Ville de Paris est de créer une rue végétale par arrondissement. Le choix de la majorité municipale s'est d'abord porté sur la rue Lacharrière. En tant qu'élue aux espaces verts, je souhaite que le 11^e arrondissement, arrondissement le plus dense de Paris mais avec très peu d'espaces verts, bénéficie de deux rues végétales.

Vous pouvez compter sur moi pour intervenir auprès de Mme Pénélope KOMITES, adjointe de la Maire de Paris aux espaces verts, pour savoir s'il est possible d'avoir une deuxième rue végétale. Je pense que Monsieur le Maire m'appuiera sur cette demande. »

M. le Maire : « Je le confirme. M. Florent HUBERT va compléter sur le volet espace public. »

M. HUBERT : « Merci Monsieur le Maire. Pour apporter un complément aux propos de Joëlle MOREL, sans vous dévoiler l'ensemble des entrailles et de la tambouille interne aux services municipaux, il faut reconnaître qu'il y a un loupé au niveau de la communication du site internet dédié aux rues végétales. En effet, les services municipaux prônaient plutôt la création d'une première rue végétale sur l'avenue de Bouvines. Mais Monsieur le Maire, Mme MOREL et moi-même avons souhaité prioriser la rue Lacharrière car cela nous semblait apporter une modification au paysage urbain plus importante dans cette rue qu'avenue de Bouvines. Cette avenue est déjà très végétalisée. Nous avons voulu imposer cette option qui n'était pas le choix technique des services de la Ville. Comme le disait ma collègue, cela nous offre ainsi l'opportunité de pouvoir demander la végétalisation renforcée sur ces deux axes. Mais dans un premier temps, on va commencer par la végétalisation de la rue Lacharrière. Cela ne signifie pas qu'on ne va pas développer la végétalisation de la rue de Bouvines, grâce à des permis de végétaliser déjà accordés et à la participation d'établissements scolaires. »

M. le Maire : « Nous irons donc tous les trois faire le siège du bureau de Mme KOMITES. Merci M. INGOLD pour cette question importante. Mme Violaine DAUBRESSE va poser sa question. »

Question relative aux problèmes d'incivilités dans la rue Mercœur

Mme DAUBRESSE : « Bonsoir. Je représente le conseil syndical de l'immeuble situé 6 rue Mercœur à côté de la MJC Mercœur. Il y a un problème de tapage nocturne et d'incivilités provenant d'une bande de jeunes qui vivent et se trouvent en bas de la rue tous les soirs entre 5h et 7h, et entre 20h et minuit, et qui sont très bruyants. Ceci dure depuis longtemps.

Nous avons rencontré la Mairie et M. Stéphane MARTINET en 2012 pour trouver des solutions. Ça s'était atténué pendant deux ou trois ans, puis c'est devenu beaucoup plus grave ces derniers temps. Par exemple, notre immeuble a été plusieurs fois la cible de ces jeunes. Une vingtaine de jeunes ont réussi à rentrer dans l'immeuble, et il a été impossible de les faire sortir. Ils ont cassé l'ouverture de la porte fin juillet. Ils sont revenus une deuxième fois pour échanger et consommer de la drogue cachée dans le local poubelle de notre immeuble. Nous avons porté plainte. La police est intervenue dernièrement et je crois qu'elle en a arrêté quelques uns.

Cela devient donc de nouveau très grave et très important. Plusieurs occupants ont quitté l'immeuble. Ça crée tous les soirs un sentiment d'insécurité quasi permanent. Les gens hésitent à rentrer. Même s'ils ne s'attaquent pas aux riverains dans la rue, ils sont présents tout le temps. Ils descendent la rue à scooter en sens inverse de la circulation, au milieu de la route, obligeant les voitures à s'arrêter. Et le matin, c'est un vrai dépotoir devant la MJC Mercœur.

Vous m'avez écrit Monsieur le Maire, et je vous en remercie, en disant que vous connaissiez le problème et que c'était une grande préoccupation. Mais ma question est : qu'est-ce qu'on peut faire en tant que citoyen, association de quartier pour éviter ces dérives ? Il y a de plus en plus de drogues illicites. Les gens n'en peuvent plus. Une personne est rentrée dans l'immeuble pour agresser un habitant qui l'aurait soi-disant pris en photo. Je ne mets pas en cause le commissariat qui est débordé. Les policiers interviennent régulièrement mais ils ne peuvent pas les arrêter car on ne connaît pas leurs noms.

Y a-t-il une action à mener avec la MJC ? Il faut qu'on arrive à avancer sur ce sujet. Les habitants de l'immeuble voisin, qui vient d'être complètement réhabilité, sont sidérés par ce qu'il se passe. Cet été, l'école IRIS a demandé aux jeunes d'arrêter de passer de la musique à 17h car elle gênait les conférences. Faut-il faire une pétition regroupant tous les immeubles de la rue ? On demande votre aide. Qu'est-ce qu'on peut faire et combien de temps ça va durer ? Cette question préoccupe les riverains de cette rue. Cela fait quinze ans que j'habite la rue Mercœur et cela fait dix ans que les problèmes existent. »

M. le Maire : « Merci pour votre alerte et votre message sur ce problème qui n'est en effet pas nouveau. Je passe la parole à M. Stéphane MARTINET pour qu'il vous indique les dispositifs mobilisés et les dernières actions menées. »

M. MARTINET : « Le phénomène que nous connaissons sur cette rue, et particulièrement à cette adresse, en face de la MJC Mercœur, et les répercussions sur les immeubles que vous occupez, sont la conséquence d'une politique concertée entre le commissariat et la Ville de Paris dans le quartier de la Roquette car nous avons des violences extrêmes qui comportaient des agressions et qui devenaient particulièrement dangereuses, pour les habitants et les jeunes eux-mêmes. Le procureur a établi par exemple des interdictions de paraître. Il y a ainsi un déport et nous en sommes conscients.

Je vous propose de prendre vos coordonnées et que nous organisions une rencontre avec le commissaire, de façon à ce que vous puissiez faire état des choses. Notre connaissance se limite aux faits se déroulant sur l'espace public. Mais il y a aussi ce qu'il se passe dans votre immeuble. Dans mon expérience, les gens ne portent pas forcément plainte ou sont rebutés par l'attente.

Plutôt que de se payer de mots, nous allons faire un point. Vous allez organiser une délégation de cinq personnes et je demanderai au commissaire que vous soyez reçus. Nous, en tant que municipalité, sommes pleinement en responsabilité. Nous avons organisé une réunion pour

l'immeuble géré par la RIVP en face de chez vous. J'avais fait venir le commissaire, le groupe d'intervention commandé par les bailleurs sociaux et nous avons visité de fond en comble l'immeuble en question. Nous avons alors pris des dispositions pour réguler ce qu'il se passait dans ces espaces privés.

Nous ne sommes pas plus performants dans l'espace public puisque, par définition, il est public et non fermé. Par ailleurs, cela relève principalement de l'autorité et des compétences de la police. Je ne connais pas d'autre système plus efficace que d'organiser la réunion que je vous ai proposée. Vous pourrez y faire état des faits et en informer les participants. Cela donne généralement des résultats très efficaces. Je reste à votre disposition et je vous propose que l'on se voit à la fin du Conseil. »

M. le Maire : « Merci. Il n'y a pas de débat sur cette question. Nous avons une insatisfaction chronique sur la façon dont la Préfecture de police — dont je loue le travail — gère les points de consommation et de trafic de drogue. Nous en sommes au stade où l'on se demande si cette noble institution ne considérerait pas qu'une ville comme Paris génère mécaniquement ce type d'activité. Il y a une forme d'inaction de la Préfecture sur ce sujet qui dégrade la vie des riverains. Je ne suis pas le seul à faire ce constat : Mme Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire chargée de la prévention et de la protection, et la Maire de Paris ont fait le même constat sur d'autres arrondissements. Certains exemples sont même plus édifiants encore.

Il y a eu fin juillet une demande très forte de la Maire de Paris au Préfet de police pour qu'il considère que les points de *deal* et de consommation de drogue, en raison des nuisances générées, soient traités comme une priorité d'action de la police à Paris. Cette demande commence à être entendue par le Préfet. Je pense que vous en verrez des effets prochainement, même si je ne peux pas en dire plus sur la nature du sujet. J'espère que nous pourrions repartir sur une dynamique de reconquête de l'espace public.

Voilà les éléments que nous sommes en mesure d'apporter à ce stade. Je vous remercie pour votre question. Une personne a posé une question sur le jardin Truillot et le ramassage des déchets organiques, mais elle n'est plus là. Il y a aura des communications de la Ville de Paris suite aux expérimentations en cours dans les 2^e et 12^e arrondissements. Merci à toutes et tous, très bonne soirée et à bientôt. »